

SEANCE DU 30 JANVIER 2018.

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C.GOFFINET,
M.A.EVEN, Echevins;
M.R.BIREN, M.G.MEDINGER, M.G.SCHUSTER, M.R.MULLER, Mme CHARLIER -
GUILLAUME, M.X.KROELL, M.D.LAFORGE, M K.MITRI, Mme J.DENIS, M
M.SAINLEZ, M R.GAUDRON, M.H.MANIGART, Melle P.SCHMIT, M.L.TURBANG,
Mme M.WILLEMS, M J.DECHAMBRE, , M.M.LAQLII, D.KARENZO,
Conseillers;
Melle M.NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à 19 heures et 10 minutes.

+ + +

Monsieur le Bourgmestre présente ses vœux pour l'année 2018 et espère que cette nouvelle année sera emprunte de respect les uns vis-à-vis des autres. Et également pour les groupes politiques, car c'est une année d'élections et ce n'est pas une raison pour manquer de respect les uns envers les autres.

1. Travaux communaux : En présence de l'auteur de projet, Architecte Associés : Réfection de la rue de Frassem. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

+ + +

Madame COLLET, Architecte, entre en séance.

+ + +

Monsieur BALON précise que Madame COLLET va parler non seulement de la rue de Frassem, mais aussi de la rue de Clairefontaine. Il ajoute que ce sont deux excellents projets. Il dit que la vraie question qu'il faut se poser est : 'Le moment de réaliser ces deux voiries est-il bien choisi ?'. Il explique que lorsqu'on refait une voirie, cela engendre des petits problèmes de mobilité d'une part, et d'autre part, comme on le voit dans ces deux cas-ci, on va aussi refaire une partie de l'égouttage. Ce qui veut dire que les chantiers durent plus longtemps. Et comme nous travaillons sur des réseaux d'égouts, on travaille en profondeur, et plus précisément dans des chantiers qui sont davantage boueux, ce que semble ne pas aimer les riverains. Il se demande si, en 2018, il fallait faire tous ces travaux, à commencer par tout ce qui se passe autour de l'Hôtel de Ville. Il précise que depuis hier les travaux de rénovation du hall d'accueil de l'Hôtel de Ville ont commencé. Il dit que ce matin, ils ont tenu une réunion pour permettre l'agrandissement de l'école du centre (agrandissement du réfectoire et quelques travaux annexes), il ajoute que ce chantier commencera le 03 avril prochain. Il continue avec la rue Paul Reuter et explique que toute une série d'accords arrivent déjà et qu'ils attendent le dernier. Ils espèrent pouvoir commencer juste avant ou juste après le congé du bâtiment. Il poursuit en disant qu'il n'oublie pas la façade

intérieure de l'école du Centre ainsi que la place Camille Cerf qui sera présentée lors du prochain conseil communal, et dont les travaux devraient arriver au 4^{ème} trimestre. Il continue avec la rue de Frassem, la rue qui fait partie du PIC et dont on suppose que cela commencera après le congé du bâtiment. Ensuite il y aura la rénovation des locaux de l'état-civil, de la rue du Marquisat et de la Montée en hydrocarboné de Saint-Donat. Il conclut qu'il y aura deux années de chantiers en plein centre-ville. Il explique que lors de la réunion du matin avec Jean-Marie TRIFFAUX, concernant le chantier d'extension du réfectoire de l'école du centre, l'entrepreneur demandait à pouvoir commencer en août ou en septembre. Il dit que nous lui avons refusé et que cela commencera le 03 avril prochain. Il signale que l'entrepreneur GERARD de BERTRIX disait être noyé sous les travaux. Il ajoute que c'est la même chose en voiries car toute une série d'accords ministériels arrivent non pas en début de législature mais en fin de législature. Il constate que le fait est là car l'argent arrive et les entreprises n'en peuvent plus, elles sont débordées. Et il pense que si on tarde, on finira par les perdre. Il dit avoir regardé ce qui allait se passer sur la Ville : la rue de Clairefontaine (dont Madame COLLET montrera le dossier), la rue de la Petite Gaichel, la rue de la Vallée à Fouches, qui sera suivie par la rue des Fours à Chaux à Hachy et la rue du piétonnier le long de la Semois. Il ajoute qu'il a encore la rue du Vicinal à Bonnert, mais il pose la question, si on doit ou pas faire ce chantier? En effet, les gens de Bonnert ont dû subir, maintenant la rue du Maitrank, ainsi que la rue de la Platinerie qui est en train de se terminer, il dit qu'eux aussi ils souffrent. Il se demande si à Barnich on ne devrait pas faire la rue de l'Eau et la rue du Hammelsmarsch, étant donné qu'on est en train de faire la rue du Bourg. Et il se demande également si à Heinsch on ne devrait pas faire la rue des Écureuils, puisqu'on termine la rue de la Papeterie. Il voudrait connaître la position du Collège et estime qu'il a une position courageuse puisqu'il part du fait qu'il faut avancer, à partir du moment où on a les autorisations nécessaires, et qu'il ne faut pas perdre la foi. Il ajoute que si les deux projets présentés ce soir sont votés à l'unanimité, il ne s'agira pas dans quelques mois de rejeter l'ennui sur le Collège ou sur l'Échevin des Travaux. Lors des législatures précédentes, il explique qu'il y avait des conseillers qui ne votaient pas le budget mais qui votaient les travaux, et puis qui reprochaient d'en faire de trop. Il trouve cela assez surréaliste et pense que ce sera encore le cas maintenant. Il ajoute que, parce qu'on fait des travaux, la majorité va se présenter avec un excellent bilan et ne va donc pas refuser de travailler en 2018, car si on refuse de travailler en 2018 alors pourquoi ne pas refuser aussi en 2019, car ce sera aussi une année d'élections. Il poursuit et dit qu'on pourrait alors travailler en 2020, mais on aurait alors perdu les subsides. Il préfère avertir dès maintenant que l'argent est là puisque les subsides ont été donnés. Il avoue que ce ne sera pas facile car on n'a pas envie de recommencer. Il ajoute qu'il faut laisser travailler ce Collège et porter la bonne parole en soutenant le Bourgmestre et les Échevins dans les travaux qui vont démarrer. Il ajoute encore qu'ils travaillent avec ordre et méthode, qu'ils ont les compétences voulues pour le faire, qu'ils travaillent à temps plein pour savoir ce qui va se faire jusqu'en 2030, et même sans doute ailleurs après. Il se méfie un peu de ce qui risque d'arriver et pense qu'il aura beaucoup plus le temps de s'intéresser aux réseaux sociaux et de lire les éventuelles remarques et critiques déplaisantes. Mais ceci dit, il ne doute pas des excellents projets que va présenter Madame COLLET. Il ne doute pas non plus que le Conseil va les voter et qu'il ne les critiquera pas. Et il espère que, comme lui-même et le reste du collège, ils feront le gros dos lorsque de temps en temps des citoyens diront 'franchement il y a des ennuis'.

Madame COLLET commence par présenter le projet de réfection de la rue de Frassem située entre la rue de la Caserne et la rue de Diekirch. Elle ajoute qu'il s'agit d'une petite rue pentue et sinueuse, et comme le démontre les photos qu'elle utilise, en mauvais état au niveau des revêtements et des sols de la route. Elle explique que le projet comprend la réfection de la rue de Frassem, la réfection de la chaussée en tarmac et des parkings du côté impair, donc du côté droit en descendant. Elle cite ce qui va être mis œuvre : la réalisation de trottoirs en pavés autobloquants d'une largeur de 1m50, la création d'un passage piéton sur un plateau en partie haute, la création d'un passage piéton en marquage routier avant le carrefour de la rue de Diekirch et le remplacement complet du réseau d'égouttage situé sous la rue. Elle détaille ensuite tout cela à l'aide de photos-dia. Pour le passage piéton, en haut de la rue sur un plateau, elle explique qu'il sera à l'image de celui qui a déjà été réalisé sur la fin de la rue de l'Esplanade. Elle ajoute que le fait d'aménager un passage piéton sur un plateau à l'entrée de la rue va permettre de ralentir le trafic pour ne pas avoir une espèce de piste de lancement pour descendre depuis le haut de la ville vers le bas de la ville. Elle dit que le plateau sera aménagé avec un béton coulé et coloré, et que le cheminement piéton passera d'un côté à l'autre de la rue de Frassem le long de la rue de la Caserne. Elle explique que le principe d'aménagement général de la rue consiste à avoir du côté pair un trottoir d'1m50 avec une bordure haute, une zone de trafic en tarmac dont la largeur est au minimum de 3m50, avec un parking lui aussi en tarmac. Elle fait une précision quant à la distinction des couleurs en expliquant que les zones qui sont bleues sont des zones où il y a un marquage routier pour préserver les entrées de garage, et les autres zones sont en tarmac. Elle ajoute qu'il y a un filet d'eau avec des avaloirs contre le trottoir, et le trottoir en autobloquant du côté pair. En analysant la coupe de profil, on voit qu'on a les deux trottoirs de part et d'autres, avec des pentes vers les filets d'eau contigus aux bordures des trottoirs, une bordure qui sépare la voirie des parkings. En bas de la rue, il y a l'aménagement d'un passage piéton par marquage et une prise en compte des trottoirs autour de l'îlot végétal, et ce de manière à permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. En effet, elle explique que lorsqu'on descend la rue de Diekirch, si on tourne à droite directement au bout de la dernière maison, une poussette ou une chaise passe difficilement parce que la dernière maison a son escalier d'accès dans le passage. Donc en réaménageant le pourtour de l'îlot, on permet aux personnes à mobilité réduite d'avoir une largeur de déplacement et un battement qui leur permettra de se déplacer aisément jusqu'au passage clouté. Elle explique ensuite pourquoi on a prévu la réfection des égouts. Suite à l'analyse par caméra des égouts, ils ont trouvé énormément de distorsions et de fissures, ainsi que des raccordements défectueux, mal resserrés autour de l'égout - il s'agit d'égouts en briques à certains endroits, et il y a aussi énormément de canalisations traversantes. Au niveau des réseaux, elle dit que le réseau électrique est aérien et qu'il sera maintenu, l'éclairage public est maintenu également. Selon les contacts pris jusqu'à présent, les autres zones ne nécessitent pas de modifications importantes. Elle termine en disant que le budget estimé est de 397.834,60 € hors TVA, soit de 481.379,87 TVA comprise.

Monsieur GAUDRON demande à ce qu'on remette la dia où on voit l'aménagement de la fin de la rue, avec l'aménagement pour les personnes à mobilité réduite. Il dit avoir bien compris que le passage tel qu'il est pour le moment, avec la marche qui déborde sur le trottoir, ne permet pas de tourner

directement. Mais il ajoute qu'en parallèle, les piétons, et surtout les PMR, essaient de prendre le chemin le plus court. Il demande si plutôt que de faire le tour, on ne pourrait pas imaginer de décaler légèrement l'îlot végétal afin que le trottoir soit suffisamment large pour passer par là, même pour un PMR.

Monsieur BALON répond que l'îlot végétal est un muret surélevé environ de 60 à 80 cm. Il ajoute qu'il a été fait en même temps que la rue des Faubourgs et le square Astrid et que cela fait partie du patrimoine de la Ville.

Madame COLLET ajoute qu'on ne peut pas non plus glisser le passage piéton plus bas parce qu'il y a des entrées de garage.

Monsieur BALON dit que le réseau d'égouttage est le chaînon manquant entre tout ce qui a été fait sur le plateau Place des Chasseurs Ardennais, rue de la Caserne, et tous les travaux effectués il y a 5 ans rue de Diekirch. Il explique qu'ils étaient d'ailleurs remontés sur 20 à 30 mètres à la rue de Diekirch quand la rue de Frassem avait déjà commencé. Il ajoute qu'ils vont terminer la réfection totale du réseau d'égouttage.

Monsieur TURBANG a une remarque générale à formuler. Il s'est déjà plusieurs fois posé la question quand on parle de réseau d'égouttage, on constate régulièrement que des impétrants sont venus se connecter n'importe comment. Il dit que certains tuyaux traversent les égouts et que d'autres tuyaux ne sont même pas scellés, et ainsi de suite. La question qu'il se pose c'est de quelle manière la commune contrôle ce genre de choses. A partir du moment où un impétrant vient connecter sa maison au réseau d'égouttage, il demande s'il y a un contrôle et si on doit vérifier lorsque le travail est terminé. De même au niveau de certaines routes ou de nouvelles constructions qui ont été implantées au fil du temps, il dit qu'on constate bien souvent que lorsqu'on a rebouché le trou, survient une bosse, ou un trou. Il voudrait donc savoir de quelle manière on effectue ce contrôle.

Monsieur BALON répond qu'on va d'abord parler des situations existantes car ce qui s'est passé là, c'était il y a longtemps et cela fait partie des vieilles rues d'Arlon. Il explique que depuis une dizaine d'années, ils ont engagé une personne à temps plein qui accompagne tous les impétrants à chaque fois qu'ils font les travaux. Il rappelle qu'il y a entre 1.200 et 1.500 trous par an, d'où l'ampleur et la difficulté. Il ajoute que certains sont plus faciles que d'autres. En 2007, le Ministre COURARD a proposé ce qui a été voté par le parlement de la Région, à savoir de créer un décret pour que les impétrants entre eux travaillent bien et de manière coordonnée, en respectant le cahier des charges. Il explique que ce Décret 'Impétrants' est d'application depuis le 1^{er} avril 2017, soit dix ans plus tard, et va être mis réellement en exécution le 1^{er} avril 2018. Il dit qu'il n'est pas encore entièrement d'application parce qu'il doit s'accompagner d'un arrêté qui permettra à chacun (ORES, SWDE, VOO, BELGACOM etc.) d'inscrire son programme de travaux dans une banque commune. Il précise par exemple que même lorsque la Ville d'Arlon fera des travaux d'égouttage elle y aura accès. Cette plateforme s'appelle PoWalCo. Il explique que pour le moment des gens vont se recycler un peu partout en Wallonie afin de savoir comment ça marche. Il dit que cela fait un an que cette centrale PoWalCo s'est mise en route et qu'il n'y a pas grand-chose dedans, mais il ajoute qu'elle va s'alimenter au fur et à mesure. Il dit qu'à partir de ce moment-là on aura beaucoup plus de visibilité et de moyens de rétorsions. On saura qui fait quoi, et comment. Et nous pourrons mieux

coordonner les travaux, ce qui est une bonne chose car il trouve qu'à certains endroits nous manquons parfois de coordination. Il dit que le progrès est en route et qu'il est confiant pour l'avenir. Il pense qu'on n'évitera pas de créer un second emploi car notre collaborateur, Monsieur Jean-François WUIDAR, ne saura pas y arriver tout seul, d'où la nécessité de créer une deuxième poste. Il pense aussi que cela va coûter plus cher. En effet, avec l'alimentation de cette banque de données, à chaque fois que l'on fera des travaux il y aura un pourcentage versé dans cette structure. Il poursuit et dit qu'à côté de la structure informatique il y aura aussi une structure financière. Il explique que cette structure financière permettra par exemple aux commerçants qui voient leur chiffre d'affaires baisser à cause de longs travaux de recevoir une compensation. Il ajoute qu'ils pourront utiliser ces références PoWalCo où tout le monde se met en commun, pour savoir qui doit payer. Il répète qu'il est confiant pour l'avenir, que tout le monde va devoir jouer le jeu et que cela ne va pas être simple. Complémentairement à cela, il dit que le Département Technique, le Juriste Monsieur LECLERCQ, et le Service des Finances, sont en train d'élaborer un règlement technique pour que le trou soit bien fait et puis bien rebouché. Et ce, selon ce qui aura été décrit et selon les circonstances. Il parle ensuite d'une caution qui devra être payée, et qui sera soit en tout ou en partie récupérée à celui qui l'aura versée, à trois stades précise-t-il. Ensuite il explique ces trois stades : Au premier stade, quand le trou est fait, ils vont voir. Au deuxième stade, quand le trou est rebouché, ils vont voir. Au troisième stade, un an ou deux ans après ils repassent voir car c'est généralement 12 ou 24 mois plus tard que l'on voit la vraie difficulté. Il dit qu'à ce moment-là on redonnera la caution, en tout ou en partie. Il ajoute qu'ils n'en ont pas encore déterminé le montant et que cela fera l'objet d'une discussion au sein du Conseil communal. Il explique que ce sont deux méthodes parallèles qui seront sans doute mises en œuvre maintenant, du moins pour la première, après le 1^{er} avril ou le 1^{er} mai, lorsque les arrêtés d'exécution sortiront. Il ajoute que le second ne pourra exister qu'en 2019 car il faudra qu'il y ait un règlement, et comme on vote les règlements 'Taxes' en novembre, on ne peut pas l'appliquer maintenant. Il explique que ce règlement redevance sera complémentaire à un descriptif de mise en œuvre. Il dit que cela fait 30 ans qu'il est dans cette maison et que pendant 20 ans il en a entendu parler. Il ajoute qu'en 2007 Monsieur le Ministre COURARD a fait des choses et qu'en 2018 ce sera sans doute appliqué. C'est cela la réalité sur le terrain, dit-il.

Monsieur LAQLII pose une question au sujet des voitures qui se garent en descendant à droite. Il voudrait savoir s'ils vont continuer à se garer là car avec le trottoir qui fait 1m50 il trouve que cela dangereux.

Monsieur BALON répond que c'est déjà la situation actuelle et qu'il a encore connu la rue de Frassem où il y avait un double sens.

Monsieur LAQLII trouve cette route dangereuse et dit qu'il la prend assez souvent. Il se demande si on va laisser ces voitures se garer de cette manière à droite.

Monsieur BALON demande s'il y a des parkings de rechange.

Monsieur LAQLII trouve qu'il faudrait interdire cette zone car plus loin il y aurait un peu plus d'espace.

Monsieur BALON fait remarquer à Monsieur LAQLII que Madame COLLET va dire ce qu'il reste comme voirie.

Madame COLLET parle du point qui est le plus étroit, c'est-à-dire le point dans le tournant en bas, elle explique qu'on a du rétrécir le trottoir à 135 car en bas à gauche ce ne sont que des entrées de garages. Elle ajoute qu'à cet endroit, le point le plus étroit est à 3m50. Elle dit qu'au départ on avait laissé deux fois 150 mais que les Services Techniques avaient demandé de laisser un espace pour la rotation des camions, déménagement etc., au minimum 3m50 de tarmac, tout en sachant qu'il y a toujours les deux bandes plates, de caniveau contre les bordures des trottoirs.

Monsieur LAQLII demande combien fait actuellement la largeur du trottoir, si c'est bien 1m50, et demande s'il va donc empiéter sur une partie de la route.

Monsieur BALON répond que oui, mais il restera 3m50 plus deux filets d'eau. Il trouve que 3m50 pour une voirie c'est confortable.

Monsieur MAGNUS ne comprend pas bien la question parce que les voitures qui sont garées protègent les piétons.

Monsieur LAQLII répond que c'est contre les voitures qui se garent là qu'il a peur des accidents, car il trouve que la rue est assez étroite et si on continue à la rendre encore plus étroite qu'elle ne l'est déjà ça pourrait poser problème.

Monsieur MAGNUS dit que cela forcera les gens à ralentir.

Monsieur BALON répète qu'avec 3m50 et deux filets d'eau ce sera vraiment confortable, il insiste là-dessus. Et il ajoute qu'il n'y a pas beaucoup de rues d'Arlon qui ont cette largeur-là, surtout pour un sens unique.

Monsieur SAINLEZ a une question par rapport à la priorité donnée au SUL (Sans Unique Limité) de la rue de Diekirch à vélo. Il explique qu'il y a un SUL qui descend et qu'il prend régulièrement cette rue-là à vélo en descendant à la rue de Frassem. Il ajoute que les automobilistes aussi doivent comprendre et voir qu'il y a un SUL descendant à la rue de Diekirch. Évidemment, il dit que le vélo doit normalement poser l'arrêt vu qu'il y a la priorité de droite qui s'applique, mais avec les voitures qui sont sur le côté de la rue de Diekirch on ne voit pas les voitures revenir de la rue de Frassem. Il pense qu'il faudrait mettre une signalisation au bas de la rue de Frassem indiquant la présence de croisement d'un SUL. Il trouve cela important et il ignore s'il y a déjà eu des accidents à ce niveau-là, mais pour lui ça ne saurait tarder, il en a peur.

Monsieur MAGNUS annonce qu'il faudrait prévoir une signalisation.

Monsieur BALON ajoute que l'ensemble des réseaux SUL, des signalisations et de la réglementation seront présentés à un prochain Conseil communal, vraisemblablement celui de mars. Il ajoute que le Collège doit encore en discuter. Il sait que la Commission de mobilité et le SPW ont émis des avis, ainsi que le Conseiller en mobilité qui a émis des avis à certains endroits. Il dit qu'il faudra donc attendre le mois de mars ou avril au plus tard.

Monsieur SCHUSTER pense qu'il s'agit d'un dossier qui mérite toute l'attention et il s'en réjouit. Il s'interroge cependant à propos des avaloirs. Il n'a pas pu voir qu'il y en avait; et comme il s'agit d'une route pentue, il pense qu'il serait bon d'avoir des avaloirs assez conséquents pour récolter les eaux de ruissellement.

Madame COLLET le rassure sur ce point.

Monsieur SCHUSTER aimerait aussi savoir ce que vont devenir les nombreux raccordements transversaux suite aux travaux d'égouttage qui vont avoir lieu. Il se demande également s'il ne serait pas judicieux d'enterrer par la même occasion l'éclairage public car il pense que cela améliorerait passablement le coup d'œil dans toutes nos rues.

Monsieur BALON va répondre à la question de l'éclairage public. Il explique que la position des Collèges successifs a été de dire que pour Arlon nous restons « sous tresse », c'est-à-dire au niveau le plus haut des maisons, comme c'est le cas à la rue de Frassem par exemple. Mais dans le centre des villages on enterre, comme on peut le voir à Frassem, Waltzing, Fouches, etc... Il ajoute qu'on reste aérien pour les voiries qui amènent au centre des villages, comme par exemple à la rue du Maitrank. Il résume en disant que dans les hyper-centres des villages on enterre mais la « toile d'araignée » reste en aérien, et en ville on laisse « en tresse », à quelques exceptions quand on fait par exemple des places, dans ces cas-là on enterre. Il ajoute que depuis la fusion des communes nous avons gardé cette ligne de conduite. Il dit qu'il est bien d'accord sur le fait de tout enterrer, mais il faudra alors trouver aux alentours de 15% d'argent supplémentaire. Il explique pourquoi en prenant pour exemple la rue de Frassem. Il explique que c'est une rue ancienne, sans nouvelles maison, et que les compteurs d'électricité se trouvent dans les greniers. Ce n'est donc pas le tout de dire « on enterre », il faut aussi, dans les maisons, trouver la solution pour ce qui est en haut et ce qui doit être amené en bas. Par contre, il ajoute que dans les nouveaux quartiers on va automatiquement enterrer.

Monsieur SCHUSTER se réfère aux déclarations du nouveau Ministre de l'Énergie qui parle d'accélérer la mise en place des compteurs communicants. Il ne pense pas que ces compteurs communicants seront placés dans les greniers.

Monsieur BALON, avec tout le mal qu'il pense de cette histoire, ne veut pas commencer le débat là-dessus. Il tient cependant à préciser que cela coûtera 700€ à « Monsieur tout le monde ». Il demande qui va tous les jours consulter son compteur. Il ajoute que dans toute une série de cas ça lui paraît intelligent, notamment pour ceux qui ont du photovoltaïque? Mais dans toute une série de cas également, cela va coûter cher pour rien. Il termine en disant que c'est le monde qui change, mais c'est là un avis personnel.

Madame COLLET va ensuite répondre à la question des raccordements. Elle explique qu'ils ont une endoscopie de l'égout avec tous les raccordements, les problèmes de passage à travers, etc... Elle poursuit et dit qu'une réunion va être mise en place avec tous les impétrants. Cette réunion aura pour but de faire le point de tout ça afin d'anticiper et essayer de résoudre au maximum les problèmes. Elle ajoute que c'est ce qui a déjà été fait pour le chemin de Clairefontaine où ils ont quand même retrouvé trois anciens raccordements de

plomb qu'il a fallu remplacer. Lors de cette réunion on va donc bien préparer tout ce qui est impétrants. Elle ajoute que comme on fait un nouvel égout on prend en charge de mettre en ordre dans le dossier tous les raccordements privés, car l'égout ne sera plus au même endroit qu'actuellement.

Pour rejoindre la question de Monsieur TURBANG, Monsieur BALON dit que lorsqu'ils les verront, ils se feront bien entendu un plaisir de montrer comment ont agis ces impétrants qui ont un peu « zozoté ».

Monsieur MITRI est inquiet par rapport à la diminution de la largeur du trottoir vers le bas. Il dit que ce serait dommage, alors que le minimum recommandé actuellement c'est 1,50m. Il trouve dommage de raccourcir alors que la voirie recommandée peut même être à trois mètres. Si on a un 3,5 m plus les filets d'eau, à ce moment-là pourquoi ne pas plutôt raccourcir, diminuer le tarmac et laisser le trottoir, qui est un minimal.

Madame COLLET dit que c'est une discussion qu'ils ont eu avec le Service Technique, dans le sens où la diminution était située dans un tournant.

Monsieur MITRI demande si il y a une possibilité, par exemple de mettre un ralentisseur

Monsieur BALON dit que l'endroit est très restreint mais on peut encore le corriger. Il dit que les 15cm sont facilement rattrapables.

Madame COLLET montre sur le plan qu'il y a toute une série d'entrées de garages et montre l'endroit où l'assise de la rue est plus étroite. Elle explique qu'elle avait d'abord tout dessiné à 1,50 m mais ensuite ils ont pris la décision de rétrécir le trottoir sur un côté, en sachant qu'il y a quand même un des trottoirs qui est à largeur constante d'150m. Et ce parce que dans ce tournant, un camion de déménagement par exemple, sera en difficulté et risquera de monter sur le trottoir.

Monsieur MITRI ajoute que cette rue est montante, il trouve important d'être à l'aise sur un trottoir, surtout dans les rues montantes.

Monsieur ajoute que nous allons corriger.

Monsieur MEDINGER suppose que le fait de renouveler les égouts va accélérer l'écoulement des flux récoltés. Il demande si nous avons pris toutes les garanties pour ne pas avoir de surprise en aval. Il rappelle les surprises que nous avons eues avec la rue des Deux Luxembourg après la réfection des égouts de la rue de Diekirch. Il ajoute qu'il ne faudrait pas être de nouveau confronté à un problème similaire.

Monsieur BALON dit que ce ne sera pas le cas car on a ressorti un double réseau d'égouttage au bas de la rue de Bastogne. Il explique que le problème était à la jonction rue de Bastogne - rue des Deux Luxembourg, et le fait d'avoir créé deux réseaux d'égout à cet endroit-là ne créera plus de problème. Il ajoute que cela a été fait en plein accord avec l'AIVE.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les documents (cahier des charges N° MT-PNDAPP/17-1488 avis de publication) et le montant estimé du marché "Réfection de la rue de Frassem", établis par l'auteur de projet, ARCHITECTES ASSOCIES, Place de l'Yser, 33 bte 2 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 397.834,60 € hors TVA ou 481.379,87 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/731-60/2017/20174024, qui sera, le cas échéant, augmenté lors d'une prochaine modification budgétaire.

Article 5 : De transmettre le dossier au pouvoir subsidiant, le Service Public de Wallonie - DGO1, dans le cadre du PIC 2017-2018.

2. Travaux communaux : En présence de l'auteur de projet, Architecte Associés : Aménagement de la rue de Clairefontaine. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

Madame COLLET dit que c'est la deuxième phase des travaux puisqu'il y a environ trois ans on a aménagé le chemin de Clairefontaine, entre l'avenue de Longwy et le chemin du Bois des Paresseux. Elle montre la deuxième phase en expliquant que c'est depuis l'avenue de Longwy jusqu'au carrefour de la rue des Déportés et rue de Luxembourg. Elle précise que c'est la rue qui passe devant la surface commerciale dans laquelle sont installés entre autre le Carrefour, le Brico, et d'autres. Elle poursuit en disant que le projet comprend l'aménagement de la rue de Clairefontaine, c'est-à-dire depuis l'avenue de Longwy jusqu'à la rue des Déportés. Et avec, comme pour la rue de Frassem, le remplacement complet du réseau d'égouts sous-jacent. Elle montre ensuite l'aménagement complet de la rue et explique que le principe mis en œuvre c'est de nouveau des trottoirs de minimum 1,50m de chaque côté de la voirie. En effet, à certains endroits, le trottoir sera plus large. Elle poursuit en expliquant la suite du projet. Il y aura des bordures et des filets d'eau le long des trottoirs ainsi que des aménagements de parkings d'un côté et d'autres de la rue, dans des zones qui sont limitées. L'aménagement de parkings du côté des surfaces commerciales pourra se faire uniquement dans la partie du tronçon après le carrefour de l'avenue de Longwy, jusqu'à l'accès d'entrée des surfaces commerciales. Elle ajoute que ce sera aménagé en tarmac, comme la voirie. Par contre, de l'autre côté (le côté des maisons), c'est un aménagement en pavés autobloquants qui est prévu pour réaliser les trottoirs. La largeur de la voirie y sera de 5,80m. Ensuite elle dit que le deuxième élément pris en compte c'est l'aménagement d'un plateau pour passage piétons aux entrées du magasin Carrefour. Elle explique que le passage pour piétons va être amené au niveau des trottoirs. Elle ajoute que le fait de surélever le passage piétons va lui permettre d'être mieux vu, et plus sécurisé par rapport aux entrées parfois un peu rapides depuis la rue de Clairefontaine vers le parking des surfaces commerciales. Une troisième chose à prendre en compte c'est que lors des fortes pluies on

constate des flaques en pied de rampes d'accès du magasin Carrefour. Elle explique que c'est dû au fait qu'actuellement il n'y a pas assez d'avaloirs sur les côtés latéraux de ces entrées. Donc, comme on refait tout le réseau d'égouts, on va d'une part ajouter des avaloirs supplémentaires. Et d'autre part, elle explique qu'en amont des passages cloutés seront disposés des pas-de-loup de récolte des eaux, avec une large section de prise en compte de l'eau. Elle passe ensuite au profil en travers de la route. Du côté maisons : un trottoir, la bordure, un aménagement en pavés autobloquants pour parkings, un filet d'eau de 30cm, la voirie à deux voies, avec des pentes vers les filets d'eau. Du côté de la zone commerciale : des filets d'eau de 50cm, une bordure, le trottoir et puis une bordure qui vient contre le talus. Car à cet endroit-là, en dehors des entrées, il y a des talus précise-t-elle. Elle ajoute que l'inspection vidéo du réseau existant a révélé de nombreux désordres : des fissures, une rupture par effondrement et des raccordements défectueux. En ce qui concerne les réseaux, elle dit que le même principe est pris en compte, le réseau électrique aérien et l'éclairage public sont maintenus. Elle ajoute qu'actuellement, à leur connaissance, les autres réseaux ne nécessitent pas de modifications importantes. Elle termine en annonçant que le budget est estimé est de 396.508,53 euros HTVA, soit 480.259,32 euros TTC.

Monsieur BIREN dit que c'est probablement un des endroits de la Ville d'Arlon où nous avons les superficies les plus importantes, que nous y avons des hectares de disponibles. Il est donc frappé que nous n'ayons pas mieux exploité ces surfaces disponibles. Il demande si c'est vraiment nécessaire de faire du tarmac et du pavé sur l'ensemble de la zone car n'y a aucune zone verte. Il ajoute qu'on aurait par exemple pu imaginer avoir un espace vert du côté du Carrefour et s'interroge sur la nécessité d'avoir un double parking de ce côté-là.

Monsieur BIREN répète que nous avons là une superficie énorme et il pense qu'on aurait pu faire apparaître des espaces verts. Pas nécessairement des espaces à fleurs mais par exemple des espaces à arbustes, entretenus chaque année. Il ajoute qu'il y a déjà une immense superficie de parkings pour la surface commerciale, ainsi que sur le toit de celle-ci. Il trouve vraiment qu'on devrait faire un peu plus de superficie d'espaces verts.

Monsieur MAGNUS pense qu'avec la circulation nous avons besoin de l'espace que l'on a. Il dit qu'on pourrait peut-être voir chez Carrefour pour qu'ils insistent un peu plus sur les espaces verts, mais il en doute étant donné les problèmes qu'ils traversent actuellement. Il poursuit et dit qu'il y a quand même quelques espaces qui sont plantés et qui sont déjà des arbres de hautes tiges. Il explique également que Madame Goffinet et lui-même ont reçus les personnes de Carrefour pour leur demander de mettre un peu plus d'ordre sur leur propriété. Il trouve que pour le moment, lorsqu'on se balade à l'avenue de Longwy, Carrefour ne cache pas beaucoup « sa petite misère », il y a notamment des choses qui sont mises pratiquement le long de la route, sans aucune protection. Nous leur avons donc demandé d'essayer de mettre un peu de plantations là devant pour cacher ce qu'il y a derrière. Il dit qu'ils l'ont fait dans une partie, il y a entre autres des thuyas cachant les dépôts qu'ils ont derrière. Mais il ajoute que plus loin ils devraient continuer à faire en sorte que cette entrée de Ville soit un peu plus sympathique.

Monsieur BALON rejoint l'avis de Monsieur BIREN et dit que nous allons voir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur BIREN rappelle qu'au moment de la réalisation de cette structure commerciale, il a toujours été convenu que ce parking ne pouvait jamais être réduit à celle et ceux qui sont les clients de cette entreprise. Ce parking est ouvert à tout le monde.

Monsieur MAGNUS dit qu'il n'a jamais vu de citoyen rouspéter à ce sujet.

Monsieur BIREN tenait juste à ce que les élus communaux continuent à le savoir.

Monsieur MAGNUS le remercie pour cette remarque.

Monsieur SCHUSTER remercie le Collège et Madame Collet d'avoir pensé aux avaloirs car c'est un endroit où il y a régulièrement l'eau qui stagne, et c'est vraiment perturbant pour la circulation. Il dit que c'est une très bonne chose.

Monsieur TURBANG revient sur le fameux « tourne à gauche, tourne à droite et continue tout droit ». Il remarque régulièrement qu'il y a des gros camions qui viennent déposer les marchandises de grandes surfaces et dit que cela risquait de poser problème à ce niveau-là. Il passe ensuite à une seconde remarque : Afin d'éviter des critiques, notamment sur les réseaux sociaux, il demande quelle sera la déviation mise en place à partir du moment où on va ouvrir cette route puisqu'il n'y a pas d'autre accès vers la grande surface. Et il est clair que les rues avoisinantes ne pourront pas absorber l'ensemble des véhicules qui stationnent habituellement sur le parking du Carrefour ou du Brico... Il ne voit pas très bien de quelle manière les gens vont pouvoir accéder à ce parking.

Monsieur MAGNUS dit que c'est une remarque que nous Il ajoute qu'on ne pourra jamais faire en sorte que les gens ne puissent pas entrer au Carrefour. Il explique qu'il faudra donc prendre les mesures qui s'imposeront en cours de chantier, de manière à faire en sorte d'assurer l'accessibilité au magasin.

Madame COLLET explique qu'ils sont en train de prendre contact à la fois avec les responsables des surfaces commerciales, mais aussi avec l'hôpital. En effet, il faudra aussi tenir compte des ambulanciers car c'est un des trajets privilégié pour rentrer à l'hôpital. Elle ajoute qu'il faut donc absolument gérer tout cela et trouver une solution qui sera bien expliquée dans le cahier de charges. Et ce de manière à ce que tout le monde soit bien conscient que l'organisation de chantier devra se faire peut-être par moitié - moitié. Elle ne sait pas encore dire comment car il faut d'abord consulter tout le monde et trouver la solution optimale pour gérer les flux.

Monsieur MAGNUS ajoute que c'est bien entendu fondamental pour le magasin et pour l'hôpital.

Monsieur TURBANG pensait notamment à l'accès du côté de l'église du Sacré-Cœur.

Monsieur BALON ajoute que dans le contexte actuel vécu par les employés de Carrefour nous seront plus qu'attentifs, et il assure que des solutions seront trouvées.

Monsieur LAQLII profite de ce qui a été évoqué sur la situation des magasins Carrefour en disant que le groupe Ecolo déplore l'attitude des responsables et présente sa solidarité avec les employés de Carrefour.

Monsieur MAGNUS ajoute que nous présentons tous notre solidarité aux employés.

Monsieur LAFORGE a une question par rapport à Udange car il a vu récemment qu'il y avait quelques ouvertures de voiries effectuées par la SWDE. Il a également lu dans la presse que des travaux importants allaient être effectués entre Udange et Aubange et demande à Monsieur BALON s'il peut lui en dire un peu plus. Il voudrait notamment savoir ce qu'il en est des différents captages d'eau qu'il y avait à Udange. Il demande aussi ce qu'il en est de l'avenir du château d'eau. Enfin il a une question par rapport au timing, les travaux sont annoncés à partir du premier avril et il demande combien de temps vont durer ces travaux.

Monsieur BALON explique qu'au mois de novembre les communes d'Arlon, Aubange et Messancy ont été invitées à l'AIVE pour une réunion commanditée par la SWDE. A ce moment-là nous avons appris, avec un certain étonnement, que la 'SWDE partie production' nous a annoncé deux choses : la première est qu'ils avaient créé une conduite mère depuis la rue de Lagland, là où il y a déjà un captage ; en passant par la rue de Lagland, la rue de Beemerchen, la route régionale, la rue de Buvange, sur Wolkrange, et puis vers Udange. Le second élément est qu'ils avaient demandé à l'AIVE d'assurer la bonne fin du chantier, et ce n'est pas l'AIVE qui a créé le cahier des charges ni la mise en adjudication. Il dit que l'AIVE est maintenant là pour que tout se passe bien, c'est leur métier. Il rappelle que l'AIVE s'occupe, pour 22 communes sur les 44 communes de la production et de la distribution d'eau. Il ajoute que nous étions quand-même tous un peu étonnés. Il explique que la SWDE a dit qu'on nous avait avertis. Nous avons donc fait des recherches profondes et avons retrouvé une lettre de Monsieur RASE, de la 'SWDE distribution', qui nous annonçait alors qu'on terminait le chantier rue de Lagland et qu'ils envisageaient de faire des choses. Il dit qu'il ne veut pas jeter la pierre à quiconque...ils nous disent qu'ils nous ont averti mais on ne sait pas quand et on ne sait pas où. Il ajoute que la commune de Messancy et Aubange partagent les mêmes choses, dans une ignorance certaine. Pour Arlon, le trajet est rue de Buvange, il dit que l'emprise va être de 2,45m et que la voirie de Lagland fait 4m. Il ajoute qu'il n'en restera pas grand-chose. Il poursuit et dit qu'on a terminé le chantier aux alentours du mois de juin, les habitants de la rue de Lagland auront quand même profité pendant dix mois d'une belle rue. Nous avons donc exigé, et obtenu, que l'entièreté de la rue de Lagland soit refaite, donc les 4m. Il ajoute que ça va embêter les riverains mais ils retrouveront une route impeccable. Ensuite il parle de la rue de Beemerchen. Il dit que pour cette rue c'est aux alentours de 120m et qu'elle n'a pas de réseau d'égouts vu qu'il n'y a pas de maisons. Mais il dit qu'un jour il y aura des maisons. Il explique que nous avons donc demandé et obtenu que nous profitions de ces travaux pour installer le réseau d'égouts. Et comme pour la rue de Lagland, une réfection de la voirie totale sur les 4m est prévue. Il ajoute qu'il n'y a pas de trottoirs à cette rue, et il n'y en

aura jamais puisque nous sommes entre murs. La bonne nouvelle pour les non habitants de la rue de Beemerchen c'est qu'ils vont avoir une nouvelle route et un réseau d'égouttage. Ensuite il parle de la route régionale il dit que le SPW était aussi présent. Il explique que le SPW a une inscription budgétaire prévue par le Ministre PREVOT pour refaire l'entièreté de la voirie, depuis les premières maisons d'Udange, jusqu'aux dernières maisons. Il dit que c'est un dossier complémentaire avec la Ville d'Arlon qui elle prendra les trottoirs à sa charge, comme cela a été le cas pour la traversée de Heinsch. Il dit que c'est l'occasion ou jamais de voir sur ce tronçon si le réseau d'égouts est bon ou pas. La SWDE et la Région Wallonne sont en train d'examiner sur cette tranche-là (la rue Beemerchen et rue de Buvange) la qualité du réseau d'égout. Et s'il n'est pas de qualité, il dit que ce sera fait en même temps que la pose de la conduite d'eau. Il ajoute que cela reste donc pour le moment un point d'interrogation mais ils y travaillent. Ensuite il passe à la rue de Buvange. Il explique que cette rue est un peu plus large que la rue de Lagland et que la tranchée prendra la moitié de la voirie. Il explique que la proposition de la SWDE est de refaire entièrement une moitié de voirie et que la demande de la Ville d'Arlon est de la refaire entièrement, mais sur la moitié où ils ne toucheront pas de ne faire que le raclage de 4cm de la couche d'usure, et de faire un nouveau tapis pour qu'il y ait continuité. Donc là où ils travaillent on va jusqu'au fond de coffre, là où ils ne travaillent pas on fait la couche de 4cm. En plein accord avec Monsieur TRIFFAUX, il précise que notre exigence est que cela ne perturbe pas l'école. Donc pour l'instant c'est un problème de planning et pour le moment il dirait que cette question n'est pas encore tranchée. Il ajoute qu'une réunion a encore eu lieu lundi, nous y avons de nouveau rappelé cette exigence, et nous y serons attentifs. Il poursuit et dit que hier, Monsieur le Bourgmestre et lui-même ce sont relayés à l'AIVE car il y avait la première réunion avec les impétrants. Le dossier est adjugé et il va y avoir la réunion avec les impétrants. Il ajoute que l'ordre de service est donné au trois avril mais les entrepreneurs disent déjà qu'ils commenceront vers le 15 avril. Il y a aussi la question de 'comment avertir les riverains', la SWDE pense que ce n'est pas trop grave. Il dit que nous avons donc demandé d'avertir nous-mêmes les riverains, par tranche, en mettant les coordonnées de tout le monde dans une lettre qui sera revue et acceptée par la SWDE. Il dit qu'on devra s'en charger nous-mêmes pour que les choses soient bien faites. Il informe que lors des différentes réunions qu'ils ont tenues, le Collège a demandé que le captage qui se trouve à côté du lavoir rue de Meix-le-Tige soit abandonné, parce que, s'ils ont mis un lavoir à cet endroit-là c'est qu'il y avait de l'eau,...les anciens ne sont pas idiots. Il explique que chaque fois qu'il y aura de la pluie exceptionnelle, toute cette zone-là sera toujours sous eau, et donc le captage sera sous eau. Le mieux à faire est donc d'abandonner ce captage. Il pense que les ingénieurs de la production ont compris qu'à terme c'était la bonne solution puisqu'on conserve le captage de la rue de Lagland et que celui de la rue de Meix-le-Tige est gardé en réserve pour le cas où, et il ajoute que pour le moment c'est l'inverse qui se passe. Il pense que c'est une idée qui a du bon sens et qu'elle fait son chemin, puisque ce sera le gros captage qui va alimenter plusieurs communes, et qui va tenir compte de la centaine de maisons qui devraient se faire un jour à Udange. Il ajoute qu'on les a avertis pour qu'ils se tiennent prêts et qu'il ne faudrait pas qu'ils viennent nous dire un jour dans deux ans qu'il faut refaire des trous par ci et par ça... Il dit qu'on a dans le fait de l'AIVE des gens très sérieux qui nous soutiennent et il informe que les trois communes et le SPW travaillent la main dans la main et

ont la même vision des choses. Il donne un dernier élément qui est l'avenir du château d'eau à Udange, et signale qu'il ne sera plus dans le paysage dans les prochaines années puisqu'il n'aura plus de raison d'être. Il ajoute qu'ils les ont aussi avertis qu'il faut un permis d'urbanisme pour éliminer un château d'eau.

Monsieur LAFORGE demande si on aura encore de l'eau au niveau du lavoir, et demande également s'il n'y aura pas un problème de coordination par rapport aux différents travaux, puisque dans le budget on a des voiries de liaison, et que la rue du château Barbanson est prévue.

Monsieur BALON répond qu'en ce qui concerne les travaux de la rue du château BARBANSON, c'est évident qu'ils ne seront pas fait en 2018 même s'ils étaient prévus, mais que ce sera reporté. Il dit qu'on n'oublie pas cette rue, mais qu'en accord avec le collège, les études qui étaient en cours sont suspendues, et les travaux devraient être reportés au budget de 2019 ou même 2020 lorsqu'on y verra plus clair, car il dit que sinon on aura aucune chance d'y arriver. Il explique que ceci c'est pour la rue du château Barbanson qui va vers Toernich, mais que, par contre, pour le bout de rue du château BARBANSON entre la rue de Lagland et la route régionale (cette partie-là, qui fait plus ou moins 80 à 100 mètres), sera faite en même temps que la route régionale. Il ajoute que les études sont en cours et que les deux se grefferont.

Monsieur LAFORGE demande encore ce qu'il en est pour l'eau du lavoir.

Monsieur BALON explique que le Collège a accepté des travaux de l'ordre de 16.500 euros, afin de revoir tout ce qui se trouve autour du lavoir car l'hiver a été rude. Il dit que les sources apparaissent de tous les côtés, ce qui crée des encombrements. Il ajoute qu'il y a un petit chantier d'une valeur de 16.000 euros qui va se faire au printemps, afin de remettre un peu d'ordre dans ce lavoir qui a déjà été rénové il y a 7 ans, tout comme la rue de Buvange qui a été rénovée il y a 6 ans, et il précise que tout cela n'est pas vieux.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les documents du marché "Aménagement de la rue de Clairefontaine" (cahier des charges N° MT-PNDAPP/18-1500 et avis de publication) ainsi que le montant estimé, établis par l'auteur de projet, ARCHITECTES ASSOCIES, Place de l'Yser, 33 bte 2 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 396.908,53 € hors TVA ou 480.259,32 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 4 : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget

+ + +

Madame COLLET, Architecte, sort de séance.

+ + +

3. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur SAINLEZ précise qu'à la page 28, il est noté un pourcentage de 0% dans les cantines scolaires, et dit que c'est évidemment un taux de 50%, car 0% ce serait un peu malheureux.

Madame NEUBERG précise qu'à la page 19, à la 6^{ème} ligne, on parle des 27.000 étudiants qui émargent du CPAS, et elle souligne que c'est au niveau de la Région wallonne et non pas au niveau du CPAS d'Arlon. Et elle ajoute qu'à la page 23 il faut corriger une faute d'orthographe car la Knippchen prend toujours deux 'p'. Elle signale aussi que dans le second paragraphe elle annonce un chiffre de 827 personnes qui sont en attente d'entrer à la maison de repos, et précise qu'il s'agit de 827 personnes et non pas 127.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

4. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 11 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules côté latéral droit et gauche de l'église Saint-Martin à Arlon (réservé musiciens) ainsi que sur l'entièreté du parvis de l'église Saint-Martin à Arlon (réservé aux autorités), en raison d'assurer le bon déroulement du grand concert 'Remember 44', en date du vendredi 15 décembre 2017 de 12h00 à 24h00.
- Le 11 décembre 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : rue de l'Eisch, 8 à Arlon, fouilles en voirie coupure gaz en date du 12 décembre 2017 au 15 décembre 2017, rue des Roses, 4 à Arlon, fouilles en trottoir en date du 11 décembre 2017 au 15 décembre 2017, rue Albert Jamot, 1 à Bonnert, fouilles en trottoir en date du 11 décembre 2017 au 15 décembre 2017, rue de la Côte route à Bonnert, traversée de voirie du 12 décembre 2017 au 22 décembre 2017, rue de la Platinerie 44 à Bonnert, fosses en accotement du 12 décembre 2017 au 22 décembre 2017, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux gaz et électrique pour le compte d'Ores.
- Le 11 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade, 2, boîte 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement

d'expulsion par voie judiciaire, en date du mercredi 20 décembre 2017 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 11 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 4 (5 emplacements) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du Défilé organisé par Gil et Julie, en date du dimanche 04 février 2018 de 08h00 à 20h00.
- Le 11 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Musée, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du jeudi 14 décembre 2017 de 07h00 à 12h00.
- Le 13 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Capucins à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de régulation provisoire du stationnement de la rue des Capucins par la Ville d'Arlon, en date du 14 décembre 2017 à décision définitive.
- Le 14 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du 25 Août, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, en date du vendredi 8 décembre 2017 de 11h00 au mardi 12 décembre 2017 à 18h00.
- Le 18 décembre 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Zénobe Gramme à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et voirie pour raccordements au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon, en date du 18 décembre 2017 à 08h00 au 19 décembre 2017 à 17h00.
- Le 19 décembre 2017 : réglementant la circulation des véhicules au chemin du Jongbeesch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'allure Libre 2018, en date du dimanche 07 janvier 2018 de 07h00 jusque 14h00.
- Le 19 décembre 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du défilé organisé par Gil et Julie, en date du dimanche 04 février de 08h00 à 20h00.
- Le 19 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du Bois d'Arlon, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'expulsion par voie judiciaire, en date du jeudi 28 décembre 2017 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 20 décembre 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Zénobe Gramme à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'ouverture en trottoir et voirie pour raccordement au réseau d'égouttage de la ville d'Arlon, en date du 18 décembre 2017 à 08h00 au 20 décembre 2017 à 17h00.
- Le 20 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Buissons, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du vendredi 22 décembre 2017 de 07h00 à 16h00 sur 4 emplacements.

- Le 22 décembre 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Bourg à Barnich en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de la rue du Bourg (phase 3) pour le compte de la Ville d'Arlon, en date du 02 janvier 2017 à 07h00 au 13 juillet 2018 à 18h00.
- Le 22 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Buissons, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du vendredi 22 décembre 2017 de 07h00 à 16h00 sur 4 emplacements.
- Le 22 décembre 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : rue de Bastogne, 24 à Arlon, fouille en trottoir en date du 08 décembre 2017 au 15 janvier 2018, rue des Faubourgs, 15 à Arlon, fouilles en trottoir en date du 10 janvier 2018 au 19 janvier 2018, rue Albert Jamot, 17 à Bonnert, fouilles en trottoir en date du 09 janvier 2018 au 19 janvier 2018, rue de Sesselich, 117 à Arlon : fouilles en trottoir en date du 12 janvier 2018 au 17 janvier 2018, rue du Maitrank, 37 à Bonnert : fouilles en trottoir en date du 17 janvier 2018 au 25 janvier 2018, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux gaz pour le compte d'Ores.
- Le 22 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Place Didier, 24-3^{ème} étage à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du lundi 08 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018 de 07h00 à 20h00 sur 1 emplacement (excepté les jeudis jour de marché hebdomadaire et week-end).
- Le 22 décembre 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur la portion de voirie devant le Hall Polyvalent ainsi que sur la voirie contournant la maison de la Culture à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la soirée du nouvel an, du dimanche 31 décembre 2017 à 12h00 au lundi 01 janvier 2018 à 20h00.
- Le 22 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du lundi 08 janvier 2018 à 07h00 au jeudi 11 janvier 2018 à 18h00 sur 4 emplacements.
- Le 28 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la route de Neufchâteau à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement du passage d'un convoi exceptionnel, en date du lundi 08 janvier 2018 de 18h00 au mardi 09 janvier 2018 à 07h00.
- Le 28 décembre 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 2/11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'expulsion par voie judiciaire, en date du jeudi 11 janvier 2018 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 28 décembre 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 85-87-89 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'un container, en date du 02 janvier 2018 de 07h00 à 18h00.

- Le 28 décembre 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Déportés, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de châssis, en date du 28 décembre 2017 de 07h00 au 29 décembre 2017 à 18h00.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Eric LAMBERT, en date du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Fabien REVEMONT, en date du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Monsieur André BALON, en date du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Alain REIS, en date du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion s de chantier par M. Jean-François WUIDAR, en date du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Mme Laurence HAAS, en date du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Nicolas BRIX, en date du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Christophe GILLET, en date du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Didier VOTRON, en date du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison d'assurer le bon

déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Monsieur Alex NAGY, en date du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Square Allende et rue de la Sambre à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux (élagage d'arbres) pour la Ville d'Arlon, en date du vendredi 05 janvier 2018 de 08h00 à 17h00.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur le tronçon de voirie situé à l'arrière du Hall Polyvalent à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du bal de l'Athénée Royal d'Arlon, en date du vendredi 12 janvier 2018 à 10h00 au dimanche 14 janvier 2018 à 12h00.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 85-87-89 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un container, en date du 03 janvier 2018 de 07h00 à 18h00.
- Le 03 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du mardi 02 janvier 2018 de 08h00 au mardi 16 janvier 2018 à 18h00.
- Le 04 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, au niveau du n°42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du mercredi 03 janvier 2018 de 15h30 à 17h00.
- Le 04 janvier 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 85-87-89 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'un container rue des Haies, 15 à Arlon, en date du 04 janvier 2018 de 07h00 à 18h00.
- Le 05 janvier 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch au niveau du n°85 au n°89 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un container, en date du vendredi 05 janvier 2018 de 07h00 à 18h00.
- Le 05 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules au Square de la Lys, 59 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, en date du mardi 09 janvier 2018 de 12h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 05 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Bruyères, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, en date du mardi 09 janvier 2018 de 09h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 08 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du vendredi 12 janvier 2018 à 13h00 au dimanche 14 janvier 2018 à 17h00.

- Le 08 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois 36B à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du samedi 10 février 2018 à 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 08 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Camille Cerf, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du samedi 13 janvier 2018 de 09h00 à 14h00.
- Le 08 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Docteur Hollenfeltz, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et le placement d'un élévateur, en date du mercredi 17 janvier 2018 de 07h00 à 16h00 sur une distance de 13 mètres.
- Le 08 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du jeudi 11 janvier 2018 de 09h00 à 13h00 sur une distance de 13 mètres.
- Le 09 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue d'Alba, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du mercredi 10 janvier 2018 à 08h00 au jeudi 11 janvier 2018 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 10 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion par voie judiciaire, en date du vendredi 12 janvier 2018 de 08h00 jusqu'à fin de l'expulsion.
- Le 11 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Longwy, 398, bte 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du samedi 13 janvier 2018 de 07h00 à 20h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 11 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du lundi 29 janvier 2018 à 08h00 au mardi 30 janvier 2018 à 20h00.
- Le 11 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux en date du samedi 13 janvier 2018 de 08h00 à 20h00.
- Le 11 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules en face des numéros 47 (4 emplacements) rue de Diekirch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de chape, en date du vendredi 12 janvier 2018 de 08h00 à 17h00.
- Le 11 janvier 2018 : réglementant le chantier rue Castilhon, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de toiture avec placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de

chantier, en date du 15 janvier 2018 à 08h00 au vendredi 26 janvier 2018 à 20h00.

- Le 11 janvier 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de la Caserne, Résidence Senior Sesmara à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites de travaux de réparation d'un raccordement à l'égout pour le compte de la Ville d'Arlon, en date du 15 janvier 2018 à 07h00 au 17 janvier 2018 à 18h00.
- Le 15 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du mardi 16 janvier 2018 de 08h00 au vendredi 26 janvier 2018 à 18h00.
- Le 15 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, 36b à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du samedi 10 janvier 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 15 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du samedi 10 janvier 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 15 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Toernich, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, en date du 22 janvier 2018 de 07h00 au vendredi 09 février 2018 à 18h00.
- Le 15 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 88 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'isolation (grenier), en date du vendredi 19 janvier 2018 de 07h00 à 18h00 sur une distance de 2 emplacements.
- Le 15 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la place de l'Yser, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de toiture avec placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, en date du 15 janvier 2018 à 19h00 au 19 janvier 2018 à 20h00.
- Le 15 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules en face des numéros 47 (4 emplacements) rue de Diekirch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de chape, en date du mardi 16 janvier 2018 de 07h00 à 17h00.
- Le 15 janvier 2018 : réglementant la circulation des véhicules dans diverses artères de Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de l'après-midi des aînés, en date du dimanche 14 janvier 2018 de 14h00 à 20h00.
- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Saint-Jean au niveau du n°33 à Arlon, en raison d'assurer

le bon déroulement des travaux, en date du 19 janvier 2018 de 13h00 à 16h00.

- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Saint-Jean au niveau du n°33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du vendredi 19 janvier 2018 de 13h00 à 16h00.
- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean du n°33 au 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, en date du mercredi 17 janvier 2018 de 08h00 au vendredi 19 janvier 2018 à 16h00.
- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand Place, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du jeudi 18 janvier 2018 de 08h à 18h00 sur un emplacement.
- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme au carrefour rue du Parc à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la réparation d'une fuite, en date du mardi 16 janvier 2018 de 08h00 à 18h00.
- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 2/19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'expulsion par voie judiciaire, en date du vendredi 19 janvier 2018 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de remplacement de châssis, en date du mercredi 17 janvier 2018 de 08h00 au vendredi 19 janvier 2018 à 18h00 sur deux emplacements.
- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Bastion, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison (déchargement), en date du vendredi 19 janvier 2018 de 09h00 à 11h00.
- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des festivités des Noces d'Or 2018, en date du samedi 10 mars 2018 de 10h00 à 13h00, samedi 21 avril 2018 de 10h00 à 13h00, samedi 30 juin 2018 de 10h00 à 13h00, samedi 08 septembre 2018 de 10h00 à 13h00, samedi 29 septembre 2018 de 10h00 à 13h00.
- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules sur la bande d'arrêt de bus TEC rue de la Caserne, en raison d'assurer le bon déroulement des FAASCHTEBOUNEN en date du dimanche 18.02.2018 de 08h30 à 17h30.
- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules place du Lieutenant Callemeyn, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du samedi 20 janvier 2018 de 08h00 à 18h00, et en date du jeudi 1^{er} février 2018 de 08h00 à 18h00.

- Le 16 janvier 2018 : réglementant le stationnement d'un camion à la rue des Faubourgs, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du stationnement d'un camion, en date du lundi 22 janvier 2018 de 08h00 à 13h00.

- Le 17 janvier 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules au Square Albert 1^{er}, rue Jean Koch, rue du Transept à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de restauration de l'église Saint-Martin, en date du 08 septembre 2017 à 18h00 au 08 septembre 2018 à 18h00.

- Le 17 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 85 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un conteneur, en date du mercredi 24 janvier 2018 à 07h00 au mercredi 31 janvier 2018 à 18h00.

- Le 18 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'aménagement du Hall d'entrée de l'Hôtel de Ville, en date du 29 janvier 2018 de 07h00 au 15 mai 2018 à 18h00 sur une distance de 4 emplacements.

- Le 18 janvier 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules aux adresses et dates suivantes : rue Francq, avenue Jean Baptiste Nothomb, rue Joseph Netzer, rue de la Synagogue, rue des Déportés, en date du 18 janvier 2018 de 07h00 au 07 février 2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'installation d'un câble de fibre optique pour le compte de Proximus.

- Le 18 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Donat, 16/18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du jeudi 18 janvier 2018 de 07h00 au vendredi 19 janvier 2018 à 18h00 sur une distance de 2 emplacements.

- Le 18 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagement du hall d'entrée de l'Hôtel de ville, en date du 29 janvier 2018 de 07h00 au 15 mai 2018 à 18h00 sur une distance de 4 emplacements.

- Le 18 janvier 2018 : réglementant la circulation des véhicules dans diverses artères de Fouches à Arlon (départ, arrivée à Fouches, salle Saint Hubert devant le Cercle rue de Lottert, 4, puis les chemins agricoles), en raison d'assurer le bon déroulement de l'allure libre 2018, en date du dimanche 11 février 2018 de 07h00 jusque 13h00.

- Le 18 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés, 59 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du samedi 27 janvier 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 18 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs au niveau du n°15 (salon de coiffure) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du stationnement d'un camion, en date du lundi 22 janvier 2018 de 08h00 à 13h00.

- Le 19 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de débouchage d'égouts, en date du lundi 22 janvier 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 15 mètres.
- Le 19 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue d'Alba, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du lundi 29 janvier 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 19 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules route de Diekirch, 422 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du lundi 29 janvier 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 19 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux (pompe à béton), en date du lundi 22 janvier 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 4 emplacements.
- Le 19 janvier 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue du Château Barbanson à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux (jonction de conduite), en date du lundi 22 janvier 2018 à 08h00 au mardi 23 janvier 2018 à 16h30.
- Le 19 janvier 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Bouillon, 259-261-263 à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de génie civil pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, en date du 22 janvier 2018 à 07h00 au 26 janvier 2018 à 18h00.
- Le 19 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un container, en date du lundi 22 janvier 2018 à 07h00 au vendredi 26 janvier 2018 à 18h00.
- Le 19 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du lundi 22 janvier 2018 de 08h00 à 17h00 sur deux emplacements.
- Le 19 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 16 et 16b à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du mercredi 31 janvier 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 19 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du mercredi 31 janvier 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 22 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, du n°90 au 105 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement

de l'entretien des arbres, en date du mardi 23 janvier 2018 de 08h00 au mercredi 24 janvier 2018 à 18h00.

- Le 22 janvier 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : rue de la Semois, 67 à Arlon : traversée de voirie en date du 22 janvier 2018 au 26 janvier 2018, chemin de Weyler, 39-41 à Arlon : traversée de voirie en date du 22 janvier 2018 au 26 janvier 2018, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux de gaz pour le compte d'Ores.

- Le 22 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Didier, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du lundi 09 avril 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 22 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du lundi 09 avril 2018 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 22 janvier 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs au niveau du n°15 (salon de coiffure) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du stationnement d'un camion, en date du lundi 29 janvier 2018 de 08h00 à 18h00.

5. Administration générale : Adhésion à la nouvelle structure du Groupement d'Information Géographique asbl (GIG).

Monsieur MAGNUS signale que nous avons adhéré à ce secteur en 2008, de manière à pouvoir bénéficier des applications en matière urbanistiques, des matrices cadastrales et des cimetières, et que Thérèse MAHY, Présidente du Conseil d'administration a fait part à la Ville d'Arlon qu'il a été décidé en date du 20 octobre 2016 de transférer l'ensemble de ses activités qui dépendaient de l'AIVE vers une asbl à créer, et proposait la dissolution du secteur après l'approbation du compte 2016. Il ajoute que cela a été fait et qu'elle nous propose maintenant de continuer à adhérer à ce groupement qui va maintenant être au sein d'une asbl indépendante.

Monsieur MEDINGER voudrait préciser pourquoi cela a pris cette forme-là, et signale qu'il était le représentant de la Ville d'Arlon au GIG (Groupement d'Informations Géographiques). Il explique que la forme juridique du secteur intercommunale n'est plus adaptée à la nouvelle situation, du fait que l'AIVE (avec Monsieur MAZUIS qui est la personne qui s'occupe de cela), a trouvé d'autres clients, comme la province de Liège qui a adhéré, et également la province de Namur. Il ajoute que cela ne correspond plus à ce qui avait été développé au départ dans la province de Luxembourg, et que c'est pour cette raison qu'ils ont décidé de scinder et de faire cavalier seul. Il précise que cela n'aurait pas été juste qu'en cas de déficit, ce soit la province de Luxembourg qui intervienne pour suppléer au déficit éventuel des autres provinces. Il dit que c'est un outil que nos services d'urbanisme se servent régulièrement du fait qu'ils ont plusieurs couches qu'ils peuvent superposer au niveau cartographique.

Monsieur BALON demande combien de communes y sont affiliées ?

Monsieur MEDINGER répond qu'en province de Luxembourg la majorité des communes sont affiliées et que c'est une structure provinciale, qu'il y a 5 représentants provinciaux qui sont désignés d'après la clé d'Hondt, et que les autres communes y adhèrent moyennant une cotisation de 25 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre connaissance et d'adopter le projet de convention concernant les conditions d'utilisation des solutions développées par l'asbl Groupement d'Informations Géographiques et mises à la disposition des collectivités publiques locales;

- d'acquérir 8 licences d'utilisation;
- de désigner les utilisateurs qui peuvent accéder aux outils et de communiquer le tableau annexé au rapport du conseil communal;
- de transmettre la présente délibération à l'asbl GIG, rue du Carmel, 1 à 6900 Marche-en-Famenne (Marloie) pour signature;
- d'inscrire un montant de 25,00 € à l'article du budget ordinaire de l'exercice 2018, ainsi qu'au budget ordinaire des années à venir;
- d'inscrire un montant de 7.562,50 € à l'article du budget ordinaire de l'exercice 2018 ainsi qu'au budget ordinaire des années à venir.

6. C.P.A.S. : Approbation des modifications du statut administratif : chapitre 1 : champ d'application / chapitre 10 : régimes des congés.

Madame NEUBERG précise qu'il y a quelques petites modifications qui sont déjà passées au Conseil de l'Action Sociale en date du 20 décembre 2017 et qu'on demande de les ratifier au Conseil communal. Elle dit que la première concerne le chapitre 10 du statut administratif avec le régime des congés, et elle explique qu'il faut savoir que jusqu'en 2017 le calcul du capital des congés de maladie était effectué pour chaque agent à la date anniversaire de sa nomination, ce qui veut dire que c'était pratiquement une date différente pour chaque agent. Elle précise que maintenant on voudrait ramener le calcul à la date du 1^{er} janvier et qu'il y aura l'année 2018 qui servira de tampon pour corriger ce mode de calcul. Elle dit qu'ils ont pris contact avec la tutelle qui a accepté la proposition, et que c'est passé tant en concertation Ville/CPAS, qu'en concertation syndicale. Elle ajoute qu'on propose de modifier l'article 152 paragraphe 1 de leur statut administratif pour démarrer le calcul du capital congé de maladie à partir du 1^{er} janvier, à savoir qu'il y aura une zone tampon à partir de 2019, où on démarre de manière globale avec la même méthode pour tous les agents. Elle dit qu'ensuite il y a la modification des champs d'application, et qu'il s'agit d'un toilettage du statut où on adapte tous les chapitres du statut qui sont concernés.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver ces deux délibérations du Conseil du CPAS du 20 décembre 2017 dont question ci-dessus.

7. C.P.A.S. : Approbation des modifications du statut pécuniaire.

Madame NEUBERG explique qu'il s'agit du chapitre 6, section 2, et que cela concerne le pécule de vacances, et signale qu'au niveau du CPAS, ils avaient une méthode de fonctionnement. Il y avait un arrêté royal qui avait

été abrogé et remplacé par un nouvel arrêté. Elle dit qu'ils ont profité de l'occasion pour adapter leur statut en ce sens, puisqu'il correspond également à celui de la ville d'Arlon. Elle explique ensuite la modification de la section 4 au chapitre 6 concernant l'allocation pour l'exercice d'une fonction supérieure, et dit qu'il s'agit d'une petite modification de terminologie, à savoir qu'une des conditions pour bénéficier d'une allocation pour fonction supérieure est le fait que l'agent peut bénéficier d'une évaluation. Elle précise qu'avant elle était appelée 'au moins positive' alors qu'en fait le nouveau terme utilisé est 'au moins satisfaisante', elle explique que c'est simplement un mot qui a changé et ce c'est également passé en Concertation Ville/CPAS et en Concertation syndicale également.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver ces deux délibérations du Conseil du CPAS du 20 décembre 2017 dont question ci-dessus.

8. TRAVAUX COMMUNAUX : Mission de géomètre pour les années 2018-2020. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS explique que la mission vient à échéance le 31 décembre et qu'il y a lieu de renouveler cette mission pour 3 ans (2018-2019 et 2020), et précise que c'est une période d'un an reconductible deux fois. Il annonce que le montant est de 75.000 euros sur les trois ans, et ajoute que cela dépendra des missions qui seront confiées aux géomètres en question.

Monsieur TURBANG profite de ce point concernant les géomètres pour revenir sur un point d'actualité, et il voudrait avoir un éclaircissement par rapport à ce qui a été dit lors de la présentation des vœux. Il rappelle ce que Monsieur le Bourgmestre a dit « que tous les nouveaux dossiers urbanisme étaient à jour », et il voudrait savoir ce qu'il en est des anciens.

Monsieur MAGNUS répond qu'on y travaille.

Monsieur TURBANG demande ce qu'on entend par 'nouveaux dossiers'.

Monsieur MAGNUS répond que ce sont ceux qui sont sous l'emprise du code été.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/18-1506 et le montant estimé du marché "Missions de géomètre-expert pour les années 2018-2020". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé, globalement pour les 3 ans, s'élève à 61.983,48 € hors TVA ou 75.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de 4 prestataires de services.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/733-60/20184003 et qui sera prévu au budget extraordinaire des exercices 2019 et 2020.

9. TRAVAUX COMMUNAUX : Curage et entretien des fossés. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation.

Monsieur BALON précise que c'est pour la même somme que pour cette année et que ça se passe bien.

Monsieur MEDINGER parle du curage de 60 mètres de tronçons d'aqueducs, et voudrait insister sur le fait que très souvent on aménage des fossés qui sont bien curés, mais que c'est la machine qui travaille car il n'y a plus personne qui se sert d'une pelle pour dégager les têtes d'aqueducs, d'où le fait qu'ils sont régulièrement bouchés. Il prend pour exemple la route qui vient d'être refaite entre Autelhaut et Barnich, et dit qu'elle a un tapis nickel mais qu'elle est inondée parce que l'entreprise a omis de vérifier et de poser des aqueducs au point bas, et il trouve cela dommage.

Monsieur MAGNUS confirme que ce serait bien que les ouvriers descendent de temps en temps de leur machine pour travailler avec leur pelle à la main.

Monsieur BALON ajoute que pour ce qui est des curages on a amélioré le cahier des charges au vu des expériences de l'année passée. Il signale que l'année passée, ils ont eu des petits problèmes avec une autre firme, notamment au niveau des aqueducs, et que c'est pour cette raison qu'il y a un paragraphe supplémentaire dans le cahier des charges. Il dit que pour ce qui était de la voirie entre Barnich et Autelhaut c'était un autre problème de voirie et que c'est vrai que l'entreprise aurait dû faire attention, et il signale qu'on l'a rappelé à l'ordre. Il ajoute que la réception provisoire n'a toujours pas été faite.

Monsieur MEDINGER demande à ce qu'on soit vigilant car les bas-côtés ne sont pas stabilisés comme c'était prévu, et signale qu'on a mis des déchets de construction, et qu'il y a un peu de tout là-dedans. Il ajoute que si une roue de la voiture quitte le tapis de tarmac, c'est parti pour la cascade.

Monsieur BALON dit qu'ils sont conscients de cela mais il rappelle que les voitures doivent rouler sur les voiries et non pas dans les bas-côtés. Il ajoute que si on va dans certaines régions en France, le fossé vient à ras de la voirie, et dit qu'on n'a pas intérêt à mettre une route à côté. Il ajoute qu'entre Sterpenich et la route régionale ce qui s'est passé ne les agréé pas du tout, et qu'ils sont plus que vigilants.

Monsieur TURBANG fait remarquer qu'il faut également être vigilant à la rue de la Platinerie au niveau des bas-côtés, car on le lui dit rapporte régulièrement.

Monsieur BALON répond qu'il a raison mais que le chantier n'est pas terminé, et qu'il reste le crapauduc à mettre en œuvre. Il signale qu'il y a aussi une quinzaine de poteaux qui vont être placés, parce qu'il y a un risque en hiver et par temps de brouillard. Il informe que cela va être fait dès qu'ils peuvent reprendre et que c'était d'ailleurs dans le cahier des charges, mais qu'il a raison de le souligner.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/18-1507 et le montant estimé du marché "Curage et reprofilage de fossés, arasement d'accotements". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.700,00 € hors TVA ou 49.247,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 6 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/735-60/20184005.

10. BIENS COMMUNAUX : Approbation d'un plan de bornage de propriétés privées sises rue de l'Hydrion à Arlon.

Monsieur MAGNUS dit que ce sont des points qui reviennent assez souvent, et qu'il s'agit de gens qui ont envie de borner leur propriété, et qu'ils font appel à leur géomètre. Il ajoute que dans ce cas-ci c'est Monsieur Jérôme FAGNOUL qui envoie son rapport, et signale qu'à partir du moment où le Commissaire Voyer, Monsieur TREQUATTRINI, émet un avis favorable, (il est d'ailleurs déjà venu ici au Conseil communal pour présenter certaines choses), et que si le Conseil communal émet également un avis favorable, alors on peut avancer vers un bornage qui est fait de manière contradictoire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès-verbal de bornage dressé le 30 novembre 2017 par Globe Zénit, représenté par Monsieur Jérôme FAGNOUL, Géomètre expert.

11. BOIS COMMUNAUX : Approbation d'un devis pour travaux forestiers non subsidiés à exécuter dans les domaines forestiers de la Ville d'Arlon sur le cantonnement d'Aywaille.

Monsieur l'échevin EVEN signale que c'est pour le cantonnement d'Aywaille et que c'est pour un montant de 6.577 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1) APPROUVE le devis n° SN/811/7/2018 au montant de 6 577, 40 euros TVAC.
- 2) La dépense à en résulter sera imputée au budget ordinaire de 2018 (article 640/124-06) et les travaux se feront par voie d'adjudication.

12. BOIS COMMUNAUX : Approbation d'un devis pour travaux forestiers non subsidiés à exécuter dans les domaines forestiers de la Ville d'Arlon sur le cantonnement de Viroinval.

Monsieur l'échevin EVEN signale que c'est pour le cantonnement de Viroinval et que c'est pour un montant de 9.700 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1) APPROUVE le devis n° SN/721/9/2018 au montant de 9.700 euros TVAC.
- 2) La dépense à en résulter sera imputée au budget ordinaire de 2018 (article 640/124-06) et les travaux se feront par voie d'adjudication.

13. CIRCULATION ROUTIERE : Création d'un emplacement PMR au début de la rue Busleyden, à hauteur de l'immeuble n°1 : Précisions à apporter.

Monsieur MAGNUS rappelle la décision qui avait été prise en date du 13 novembre 2017 pour créer un emplacement PMR, et signale que la tutelle a demandé que l'on mette exactement le numéro de la maison devant laquelle ça se situe, et ajoute aussi qu'on devait indiquer le panneau qui devait être posé. Il explique que cela repasse donc aujourd'hui en précisant qu'il s'agit du numéro 1 en face de l'immeuble n°1, et que le panneau qui sera utilisé est le E 9. Il espère que la tutelle les suivra.

Monsieur EVEN signale que les Aumôniers du Travail trouvaient que c'était dangereux lorsque les élèves sortaient de l'école, et voulaient savoir si on ne pouvait pas placer un feu rouge à cet endroit. Il dit leur avoir répondu que ce n'était pas une voie communale, mais qu'il s'agissait d'une route régionale.

Monsieur KARENZO en profite pour parler de la rue Busleyden par rapport à la rue Hamélius pour laquelle ils ont voté il y a quelques semaines la réfection des trottoirs et de la voirie, et signale qu'il y a une information qui circule entre les riverains comme quoi cette rue Hamélius deviendrait un sens unique. Il demande si c'est vrai.

Monsieur MAGNUS répond que non et que c'est une fausse rumeur. Et il certifie qu'il n'a jamais été dit au Conseil communal qu'on mettrait cette rue à sens unique. Il rappelle qu'on ne change pas d'avis après ce qui a été décidé au Conseil. Il ajoute qu'il s'agit bien ici d'une rue qui pourra circuler dans les deux sens mais que, par contre, on va autoriser le parking des deux côtés. Il dit que maintenant il y a une partie avec des panneaux 'interdiction de stationner', et ajoute que, soit on fait respecter la réglementation, soit on la change. Il dit qu'on la changera, et qu'on indiquera par terre les emplacements de parking pour les voitures, et que celles-ci pourront stationner des deux côtés dans la rue.

Monsieur BIREN signale que dans ce cas-là deux voitures ne sauront pas nécessairement se croiser.

Monsieur MAGNUS répond qu'elles se croiseront plus lentement, mais qu'elles sauront continuer à se croiser, puisque la largeur de la rue a été calculée pour que deux voitures puissent se croiser.

Monsieur BIREN rappelle aussi que le tronçon, à partir de la Synagogue jusqu'à la rue Floréal, est déjà en sens unique, et que ceci a été fait volontairement afin que la rue Hamélius ne devienne une voirie secondaire par rapport à la rue Godefroid Kurth.

Monsieur MAGNUS dit que c'est exact et que ça ne changera pas.

Monsieur SAINLEZ ajoute que si on met le parking des deux côtés, c'est un fait que les voitures devront se croiser plus lentement, mais il a toujours peur d'un effet pervers de ce type de système qui se voit dans plusieurs rues d'Arlon, c'est qu'au final les voitures se garent sur le trottoir. Il dit qu'il faudra faire attention au fait que si on met les voitures des deux côtés, les trottoirs soient respectés, car aujourd'hui ce n'est pas le cas dans une bonne partie de la rue Hamélius et dans d'autres rues d'Arlon. Il dit que c'est la commune d'Arlon qui doit faire attention au fait que si on crée des parkings, les voitures doivent se mettre sur les parkings et non pas sur les trottoirs. Il pense à plusieurs rues à Arlon où c'est le cas, notamment à la rue Saint-Dié, où l'automobiliste se met sur le trottoir parce qu'il a peur que deux voitures se croisant, il frôle le véhicule, et au final à cause de cette situation, le piéton n'a plus de place. Il pense que c'est un effet pervers qui va être créé par ce type de décision que lui-même soutient, mais il dit qu'il faut faire attention au niveau de la zone et au niveau de la commune d'Arlon, afin de pouvoir réprimander certains comportements.

Monsieur MAGNUS acquiesce et il est certain qu'il fera la remarque à ce niveau-là aussi, étant donné qu'il fait partie du Conseil de police.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, ARRETE :

Article 1er : Un emplacement PMR est créé, en début de la rue Busleyden, à hauteur de l'immeuble n° 1, à une distance d'au moins 5 mètres du passage piétons situé au carrefour avec la rue Godefroid Kurth, tel que repris sur la photo ci-annexée.

La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E 9 a comportant un pictogramme représentant une personne à mobilité réduite.

Article 2 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre des Transports.

14. FABRIQUES D'ÉGLISE : Communauté Israélite : Approbation du budget 2018.

Monsieur MAGNUS explique que l'intervention communale est de 0 puisqu'ils vont prendre l'argent dont ils ont besoin en 2018 dans le boni comptable de l'exercice précédent.

Monsieur SCHUSTER pense à la rampe de Saint-Donat, car il lui arrive d'aller à l'église à Saint-Donat, et il dit qu'on se rend bien compte quand on est à hauteur du home du mauvais état du revêtement du mur de la rampe, et trouve cela inquiétant pour certaines personnes.

Monsieur MAGNUS dit que ça l'inquiétait également et qu'il a posé la question à Monsieur l'échevin des travaux avec beaucoup d'anxiété, et ajoute qu'il l'a rassuré et qu'il ne va manquer de le faire maintenant aussi vis-à-vis de lui.

Monsieur BALON répond que si on a bien observé le budget, on remarque qu'il y a un poste qui est prévu pour faire des sondages dans la montée hydrocarbonée. Il dit que tout semble indiquer qu'il y a là un effondrement de l'égout et des arrivées d'eau dont on ignore d'où elles viennent. Il dit que dès que le printemps sera là, on va interdire la montée pendant une semaine pour ouvrir afin de voir ce qui se passe, et qu'à partir de cela on va désigner un auteur de services pour refaire le réseau d'égout. Il ajoute qu'on ignore sur quelle longueur car on voit qu'à différents endroits on est arrêtés, et explique que lorsqu'on monte on est vite arrêté, et que de même lorsqu'on descend, on est aussi vite arrêté, et conclut qu'il y a des gros embêtements au milieu. Il signale qu'il rejette l'eau sur la troisième, quatrième et cinquième arche, qu'on a déjà refait la première et la deuxième maintenant, et qu'on va sans doute avoir un chantier de réfection du réseau d'égoutage, de réfection de l'hydrocarboné, de réfection des arches et qu'on en profitera aussi pour raccorder au réseau d'égout la partie qui longe l'église côté rue Saint-Donat, côté vieux quartier. Il rappelle ce qui a été mis en œuvre il y a 13 ou 14 ans d'ici, et signale que tous ces pavés venant de la Gaume sont en train de se déliter complètement. Il dit qu'on va vers de gros embêtements à la montée de Saint-Donat mais il certifie que pour le moment il n'y a pas de danger.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver :

- Les nouveaux montants modifiés ;
- d'arrêter le budget 2018 de la communauté Israélite d'Arlon comme suit:

Recettes ordinaires totales	850€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	0€
Recettes extraordinaires totales	16.932,07€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	16.932,07€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	5.050€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6.150€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	5.000€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	17.782,07€
Dépenses totales	16.200€
Excédent	1.582,07€

Intervention communale ordinaire 2018 : 0€

15. FINANCES COMMUNALES : Octroi de subvention aux mouvements de jeunesse d'Arlon.

Monsieur MAGNUS précise que les différents mouvements de jeunesse sont le Patro de Stockem, les Scouts, le Patro DHC et la 5^{ème} Unité Luxembourg.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention aux mouvements de jeunesse suivants :

1. La 5^{ème} Unité Luxembourg : 2288€
2. Le Patro DHC : 205€
3. Les Scouts : 2115€
4. Le Patro de Stockem : 812€

- Que les subventions sont engagées sur l'article 761/332-02/2017 « subvention aide à la jeunesse » pour un montant total de 5.420€
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention

16. FINANCES COMMUNALES : Octroi à l'Union Lorraine Athlétique d'une aide financière correspondant à la part non subsidiée pour l'achat d'un nouveau système de chronométrage électronique.

Monsieur MAGNUS informe que l'ULA va racheter un nouveau chronomètre et que nous allons intervenir pour une partie de ce chronomètre, qu'une autre partie sera financée par la Fédération Wallonie Bruxelles. Il signale que l'ULA a transmis le détail d'achat du chronomètre et qu'il est d'un montant de 22.000 euros, que le montant de l'intervention de la Fédération Wallonie Bruxelles est de 16.530 euros, et que nous donnerons une subvention de 5.000 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- :- D'octroyer une subvention de 5.000€ à l'Union Lorraine Athlétique correspondant à la part non subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'achat d'un chronomètre électrique ;
- :- Que la subvention sera engagée sur l'article 764/33202-02/2017, du service ordinaire du budget de l'exercice 2018, prévu lors de la

prochaine modification budgétaire;

- D'autoriser la liquidation de la subvention

17. FINANCES COMMUNALES : Remboursement du précompte immobilier à l'asbl l'Union société de fanfare Udange.

Monsieur MAGNUS dit qu'il s'agit de l'Union à Udange qui est propriétaire de son bâtiment, et que, comme d'habitude, on envoie l'avertissement extrait de rôle et on leur rembourse leur précompte immobilier qui s'élève ici à 1.091,14 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2017 à l'ASBL Union société de fanfare et cercle culturel pour un montant de 1.091,14€
- Que la subvention sera engagée sur l'article 762/332-02/2017 pour un montant de prévu lors de la prochaine modification budgétaire

18. COMMISSION DES SPORTS : Octroi d'une subvention à la Royale Jeunesse Freylangeoise dans le cadre du remplacement de la barrière le long du terrain A.

Monsieur MAGNUS dit qu'on va participer au remplacement d'une barrière le long du terrain A, pour autant qu'ils obtiennent également leur subside chez INFRASPORT (50% de la part non subsidiée) comme toujours, soit un montant de 952,68 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, marque son accord sur l'octroi d'une subvention, correspondant à 50% de la part non subsidiée, soit un montant de 952,68 € à la Royale Jeunesse Freylangeoise, dans le cadre du remplacement de la barrière le long du terrain A. Cette décision est soumise à la condition de l'obtention par l'ASBL des subsides à obtenir en matière de petites infrastructures sportives privées, auprès du Service Public de Wallonie INFRASPORT, pour la réalisation des travaux dont question. Décide de prévoir cette subvention en modification budgétaire à l'exercice 2018.

19. COMMISSION DES SPORTS : Adhésion à la déclaration « Le sport, l'esprit et l'humanité ».

Monsieur MAGNUS informe que la Ville d'Arlon s'engage à diffuser cette déclaration sur le site internet de la Ville d'Arlon et à la transmettre également à l'asbl complexe sportif de la Spetz ainsi qu'aux clubs sportifs Arlonais.

Monsieur SAINLEZ demande si c'est possible de décerner des prix du Fair Play, il pense que ce serait intéressant que la Commission des Sports regarde à cela d'un peu plus près, et puisse soumettre un prix du Fair Play dans de prochaines éditions. Il trouverait intéressant un acte du Fair Play sur les terrains avec les matches et les compétitions à Arlon qui seraient signalés, et qui serait éligible au prix du Fair Play.

Monsieur BALON répond qu'il va s'attaquer à cela.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Art. 1 : D'adhérer à la déclaration « Le sport, l'esprit de l'humanité » proposée par l'ASBL « Panathlon Wallonie-Bruxelles », libellée comme suit :

"Partant du précepte que le sport est un vecteur d'épanouissement individuel dans la société ; qu'il participe au développement du corps et de l'esprit, qu'il favorise l'ouverture, le mélange et les relations sociales entre individus ;

Sachant que chaque être humain est complexe et multiple, riche de toutes ses expériences de vie, de ses convictions philosophiques, de ses traditions et engagements particuliers ou collectifs/collégiaux ;

Considérant que chaque individu qui pratique une activité physique ou sportive adhère aux valeurs et prescrits qui régissent ladite pratique, qu'elle soit pratiquée comme loisir, en phase de préparation à une exhibition ou une compétition sportive ;

Considérant que ces valeurs sont notamment celles de fair-play, de camaraderie, d'esprit d'équipe, de goût à l'effort, de solidarité, de respect des adversaires, des arbitres et officiels, des coaches, des entraîneurs, des éducateurs et des supporters, etc. ;

Considérant que tout excès dans la pratique et l'organisation du sport doit être banni (dopage, pari, etc.) ;

Précisant qu'est assimilé au « pratiquant du sport et de l'activité physique » tout individu impliqué dans l'encadrement et la gestion du sport, tels les mères et pères, entraîneurs, coaches, animateurs, éducateurs, moniteurs, dirigeants, supporters, médecins, soigneurs, physiothérapeutes, etc. ;

Prenant en compte que le « pratiquant du sport et de l'activité physique » reconnaît librement les règlements édictés et acceptés par les communautés de sportifs lesquels respectent et complètent des règles supérieures que sont les traités, directives, lois, décrets, ordonnances, etc., régissant les relations entre les citoyens ;

Acceptant comme un fait largement démontré que le sport et l'activité physique pratiqués en société peuvent se pratiquer dans des lieux multiples que sont les stades, les terrains de quartier, les piscines, les vélodromes, les complexes multisports et tous les locaux faisant partie intégrante de « l'environnement de la pratique sportive » tels que vestiaires, lieux de rassemblement, cafeteria ou lieux de rencontre au sein du « complexe sportif » ;

Sachant que ces lieux de sport peuvent prendre d'autres formes permanentes ou temporaires (telles que aires de sport de proximité, parcours balisés, épreuves itinérantes, parcours de marathon, triathlon, duathlon, liste non exhaustive) et que ces « lieux de sport » sont complétés de leurs infrastructures spécifiques pour l'accueil des pratiquants ;

Acceptant que la très grande majorité des lieux de sport ou d'activité physique se trouvent dans l'espace public (voire même qu'ils appartiennent

aux collectivités publiques) et sont par définition ouverts à tous ;

Pour l'ensemble de ces motifs alors que chaque pratiquant(e) est riche de ses valeurs propres, philosophies de vie ou d'appartenance, lorsqu'il/elle participe aux activités objets de la présente Déclaration, il/elle accepte dès qu'il/elle franchit les portes ou entre dans l'espace « sport », sans aucune exception, pendant l'exercice de sa pratique à faire sienne de se conformer aux règles du sport, au sens le plus large, sans mettre en exergue ses convictions philosophiques, de façon ostentatoire et intolérante, de quelque manière que ce soit."

Art. 2 : D'insérer cette Déclaration sur le site officiel de la Ville de la Ville d'Arlon et de la transmettre à l'ASBL "Complexe Sportif de la Spetz" ainsi qu'aux clubs sportifs arlonais.

20. PERSONNEL COMMUNAL : Approbation de la convention de mise à disposition d'un régisseur communal en vue de la gestion de l'ancien Palais de Justice.

Monsieur MAGNUS explique qu'il s'agit de la reconduction de quelque chose qui existait déjà avant, et signale que le Palais est laissé en gestion, surtout pour sa partie rez-de-chaussée hauteur perron, à Losange. Il ajoute que c'est Losange qui s'occupe de faire en sorte qu'il y ait quelqu'un à l'entrée. Il explique que lorsque cette personne ne sait pas être là, c'est Doris DELEUZE qui s'en occupe, et que pour ce faire, nous mettons quelqu'un à disposition de Losange, que c'est la Ville qui paye cette personne, mais qu'elle est mise également à disposition exclusive d'un bâtiment communal. Il dit qu'on continue à mettre à disposition ce régisseur communal.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention de mise à disposition de personnel.

+ + +

Monsieur GAUDRON, Conseiller communal, quitte définitivement la séance.

+ + +

DEMANDE d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil relatif à la déclaration de lutte contre la pauvreté infantile lancée début 2015.

Monsieur MAGNUS répond à la demande de Monsieur TURBANG puisque c'est quelque chose à laquelle ils sont particulièrement sensibles. Il dit qu'après avoir fait quelques recherches, il peut dire qu'il est évident qu'ils sont d'accord de signer cette convention ou cette déclaration des Bourgmestres contre la pauvreté infantile, puisqu'en date du 13.03.2015, le Collège de manière unanime avait marqué son accord pour signer ladite déclaration. Il dit avoir sous la main le document qu'il avait signé à l'époque, et informe que manifestement le document n'est pas arrivé au Ministère, et il signale qu'il a demandé au Directeur général qu'on la renvoie au Ministère de manière à ce que ce soit très clair. Il souligne que l'intention est bien évidemment là, afin d'être solidaire avec 200 Bourgmestres qui avaient déjà signé, et ajoute qu'ils feront partie des Bourgmestres qui auront signé cette convention. Il tenait à dire que cela

avait été fait, mais que manifestement cela n'était pas arrivé au niveau du Ministère, et il ne sait ni pourquoi ni comment. Il croit que signer des documents c'est très bien mais qu'il faut aussi agir, et il voudrait dire qu'au niveau du Collège il y a trois décisions qui ont été prises et il pourrait passer la parole après à Monsieur PERPETE, Monsieur TRIFFAUX ou Madame NEUBERG s'ils ont envie de rajouter quelque chose, mais il dit que trois fois ils ont autorisé le PCS et Catherine KROKOS qui est l'animatrice, à participer à des formations là-dessus. Il les énumère et dit qu'il s'agissait d'une séance du collège du 07 mars 2016 qui traitait de la précarité infantile et des moyens pour lutter, ce qui rentre dans l'esprit du document qui a été signé, Il parle de la deuxième en mars 2017 qui traitait de la précarité infantile impacte sur les droits des enfants, ainsi que de la dernière du 23 mai 2017 concernant les troubles de l'attachement chez l'enfant, et il croit qu'on est disposé à avancer encore dans ce qui est fondamental pour eux, c'est-à-dire les droits de l'enfant. Il ajoute qu'il est évident que nous devons faire quelque chose car c'est inadmissible de constater qu'il y ait 17 % d'enfants qui vivent dans une situation de risque de pauvreté, et rappelle aussi que signer des documents c'est très bien mais qu'après il faut agir, et il croit que la commune d'Arlon en fait et en fera encore.

Madame NEUBERG pense également que suite aux actes suivent les actions et rappelle qu'au cpas d'Arlon, ils n'ont pas attendu de signer une charte pour se tracasser de la pauvreté infantile, car elle a eu l'occasion de donner une conférence à ce sujet il y a deux ans auprès des élèves d'Henalux. Elle dit qu'un enfant sur quatre en Wallonie vit sous le seuil de pauvreté, ce qui est une aberration, surtout dans la société actuelle, et elle voudrait rappeler des actions concrètes. Elle explique qu'on octroie parfois au cpas l'aide sociale, et que lorsqu'on octroie l'aide sociale aux parents, les enfants bénéficient de conditions, un jeune à 18 ans peut bénéficier de l'aide sociale et ils ont une structure d'accueil pour enfants, le Pré en Bulles, et dit que c'est aussi une façon de lutter contre la précarité infantile. Elle ajoute qu'ils interviennent au niveau d'une 'cellule jeune', et qu'en 2015 ils ont créé cette cellule dédiée uniquement aux jeunes de 18 à 25 ans avec une attention accrue de l'accompagnement. Elle explique qu'un jeune qui arrive au cpas peut être totalement perdu, soit dans une situation familiale difficile, soit dans une situation scolaire difficile, parfois avec des assuétudes, et cette attention accrue a des résultats, on s'en rend bien compte aujourd'hui. Elle ajoute qu'ils ont dupliqué l'atelier d'aide aux devoirs et dit qu'il y a aussi parmi les représentants du MR des bénévoles à cet atelier de devoir. Elle souligne qu'ils l'ont dupliqué parce que la demande était là, et parce qu'ils arrivent à suppléer non pas les enseignants, mais parfois des parents, soit parce que la langue française n'est pas la langue maternelle, soit parce qu'ils n'ont pas spécialement une habilité pour aider leurs enfants, et dit que c'est une action de terrain. Elle ajoute qu'ils participent aussi à des achats de fournitures scolaires, via les chèques scolaires qui sont mis à disposition des enfants. Elle dit qu'ils interviennent dans des frais d'abonnement à des clubs sportifs, et qu'on arrive aussi à favoriser l'inclusion de ces enfants puisque pour eux un enfant égal un enfant sans distinction d'âge ou de situation sociale. Elle ajoute qu'ils ont aussi des tickets pour la patinoire lorsqu'elle est sur Arlon, tickets article 27, des tickets cinéma qui permettent à ces enfants de bénéficier aussi de l'aspect culturel ou sportif. Ils interviennent également dans des frais de cantine afin de s'assurer que l'enfant a au moins un repas chaud sur la journée dans les écoles communales et autres à midi.

Elle signale qu'ils interviennent également dans des frais d'orthodontie, des frais au niveau de la vue des enfants, et interviennent également dans les frais de voyages scolaires, car les parents ne sont pas toujours à même de pouvoir intervenir, et c'est aussi le rôle du cpas de permettre à un enfant de pouvoir s'évader via un voyage scolaire. Elle signale que pour éviter la pauvreté le cpas agit tous les jours au bénéfice des parents et des enfants et inversement, et dit que le RIS est également une aide pour lutter contre la précarité infantile. Elle explique que lorsqu'ils permettent à un parent de pouvoir bénéficier d'un contrat article 60, c'est le moyen de lui donner un salaire et que cela valorise tant le parent que l'enfant puisque le parent va pouvoir intervenir directement sur le bien-être de son enfant. Elle conclut que l'idée c'est de donner la même chance à chaque enfant et signale qu'il est important de rappeler que toutes ces actions existent.

Monsieur TRIFFAUX complète au niveau des services communaux de la jeunesse et de la petite enfance, après le cpas, et donne quelques petits exemples qui ont une grande importance. Il rappelle que pour les parents qui ne travaillent pas mais qui cherchent du travail, qui suivent des formations en vue de décrocher un travail, et qui ont des enfants en bas âge, ils ont créé la halte-garderie, qui offre ses services en partenariat avec le cpas et avec le Forem. Il explique que tous les deux ils indemnisent les parents et prennent à leur charge une partie des frais de garde, et il dit qu'ils fonctionnent par facture de manière à ce que ces personnes n'aient pas d'argent à avancer. Il dit que pour les parents qui travaillent mais qui ont des revenus modestes, il rappelle que dans toutes les crèches et au sein de l'accueil extra-scolaire, ils appliquent un tarif social qui est proportionnel aux revenus des parents. Il donne un exemple, à l'accueil extra-scolaire, le tarif pour un ménage dont les revenus sont inférieurs à 1.750 euros par mois est de 50 cents la demi-heure. Il dit qu'ils ont 88 familles qui sont dans le cas sur un total de 680 familles qui fréquentent l'accueil extra-scolaire, et il ajoute qu'est compris dans la première demi-heure de garde un goûter qui est composé de tartines et d'une boisson saine (eau et lait). Il dit qu'au niveau pédagogique leurs équipes veillent à développer la créativité des enfants, la communication, l'intégration, l'autonomie, l'accès à la culture, par exemple chaque mercredi, un groupe d'enfants se rend à la bibliothèque communale. Il explique que dans leur mission, il est aussi question de répondre aux besoins de chaque enfant tant au niveau de l'encadrement qu'au niveau affectif car la précarité infantile peut aussi se manifester par un manque relationnel et affectif. Il dit que nos équipes veillent à l'intégration des enfants de tous les milieux sociaux en développant et en renforçant la communication entre eux et avec eux, ce qui contribue à éviter les manifestations de violence. Il dit qu'ils répondent également aux demandes des parents qui sont dans l'incapacité d'aider leurs enfants sur le plan scolaire, suite à des problèmes liés à la langue d'origine, et parfois au niveau social qui est très bas. Il donne un seul exemple dans ce domaine, et informe que les écoles ont mis sur pied le programme des petits orateurs qui est sponsorisé par Ferrero Ardennes. Il dit qu'il fonctionne depuis la 9^{ème} année consécutive entre novembre et juin. Il dit qu'ils ont 5 ateliers qui accueillent après l'école le mercredi après-midi 45 enfants âgés entre 5 et 12 ans, et qui viennent de Belgique, d'Italie, du Portugal, de Roumanie, de Moldavie, du Monténégro, du Liban, d'Albanie, du Brésil, d'Algérie, du Maroc, du Sénégal, de Somalie, de Syrie etc. Il ajoute que chaque équipe fonctionne avec au moins une institutrice et une animatrice, et a pour objectif d'apprendre le français et de se

perfectionner tout en s'amusant dans un petit groupe de 15 enfants maximum. Il dit qu'il s'agit de vaincre les problèmes qui sont liés à une langue maternelle qui n'est pas le français, de surmonter sa timidité, de travailler sa mémoire, d'enrichir son vocabulaire etc. Il dit qu'il remettra sur la table du Conseil communal, fin mai début juin, une invitation pour venir au spectacle des petits orateurs, comme il le fait tous les ans, et il signale que d'ailleurs certaines personnes de l'assemblée viennent tous les ans. Il dit que le thème de cette année c'est la nature et les saisons. Il ajoute que dans les écoles, les enfants reçoivent du matériel scolaire, journal de classe, fardes etc, en début d'année scolaire, et dit que, dans chaque classe, du matériel est laissé à leur disposition, tel que ciseaux, compas, colle, règles, crayons etc. Il ajoute qu'en ce qui concerne les repas, le cpas intervient, et que Madame la Présidente l'a d'ailleurs rappelé. Il dit qu'il arrive fréquemment que l'école offre le potage à des enfants qui n'ont rien demandé et qui mangent des tartines. Il ajoute que pour les autres activités comme le théâtre, ou les excursions d'un jour, les comités de parents interviennent pour la moitié du montant, sur attestation du Directeur de l'école et que le cpas intervient pour l'autre moitié. Pour les séjours de plusieurs jours en Belgique ou à l'étranger, il dit qu'il y a également une intervention des comités de parents, mais aussi des opérations de vente de bics, et qu'une épargne est proposée aux parents de 10 ou 20 euros par mois, et est ainsi proposée à temps. Il peut déjà dire par exemple qu'à l'école communale du centre, les enfants et leurs parents, cotisent déjà pour le voyage en Normandie qui est prévu au mois de mai 2019. Il ajoute qu'au début de l'année scolaire, les directions des écoles distribuent aux familles en difficulté qui l'acceptent, et aux enfants, et également aux enfants du centre de Stockem, des vêtements, des équipements de gymnastique, des pantoufles qui n'ont pas été réclamés les années précédentes, et qui ont été laissés par les parents. Il termine en disant que de nombreuses personnes (des enseignants et d'autres) aident certains enfants sans en faire état. Il dit que les exemples sont multiples et insiste sur le fait que c'est vraiment une priorité pour nous et que nos services sont très sensibles à cela, et le Collège aussi, et ce, depuis de très nombreuses années. Il dit donc 'bravo' à la signature de la charte, mais dit qu'il faut être aussi sur le terrain, et que nous y sommes depuis longtemps.

Monsieur PERPETE dit à Monsieur TURBANG que c'est très bien d'attirer l'attention sur la pauvreté infantile, mais signale que leur parti a d'autres niveaux de pouvoirs. Première mesure de Madame DE BUE, Ministre du Logement social, on diminue les subventions pour les investissements dans le logement social. Il cite aussi la première mesure du Gouvernement fédéral, où on augmente la TVA sur l'électricité à 21%, et signale qu'en premier lieu ça touche, non pas ceux qui gagnent correctement leur vie mais plutôt les autres. Il trouve que s'il y a bien quelque chose d'injuste c'est bien la TVA, puisqu'elle frappe du même montant celui qui gagne 600 euros que celui qui en gagne 6.000. Et il dit que la première chose qu'ils font, sur un produit dont on ne peut pas se passer comme l'électricité, ils l'augmentent de 15 %, et pendant ce temps-là, on ne chasse pas la fraude fiscale, on fait des tax shift et toutes sortes d'enfumages de ce type-là. Il constate que c'est les mêmes qui viennent expliquer aujourd'hui la pauvreté infantile. Il demande qui se chauffe à l'électricité aujourd'hui, et répond qu'en partie ce sont ceux qui n'ont pas trouvé un autre logement, et qui ont pris celui-là parce que c'est proportionnellement plus cher, mais qu'il faut bien se chauffer quand même, et il connaît d'ailleurs pas mal de personnes qui sont

dans le cas. Il ajoute que ce sont les enfants de ces gens-là qui ont plus de difficultés à cause de mesures comme celles-là. Il dit que ce sont des enfants qui sont dans des logements privés mal chauffés et mal isolés, trop chers pour ce qu'ils valent et qui attendent un logement public. Il dit qu'ils l'auront encore moins vite puisque les crédits qui ne suffisaient déjà pas sont encore réduits par le MR régional. Il pense que ceux qui sont ici sont sincères, il les connaît, mais par contre il pense qu'à d'autres niveaux c'est à s'arracher les cheveux. Il dit que pendant ce temps-là, on constate qu'au resto du cœur d'Arlon des plats à emporter sont destinés à plusieurs dizaines d'enfants tous les jours, et informe qu'on compte à Arlon en moyenne, sur 100 repas, environ 35 enfants. Il ajoute qu'à Nos logis, plusieurs dizaines d'enfants se trouvent dans les 35 appartements de transit que nous avons, et où ils ne devraient pas se trouver normalement car cela reste un échec que des enfants doivent déménager pour un an dans un endroit de transit et de promiscuité, en attendant une solution plus durable. Il précise qu'il dit cela à l'élu MR parce qu'il a posé la question, et non pas à l'homme Ludovic TURBANG.

Monsieur TURBANG dit que s'il avait su, il aurait posé sa question à l'envers, car sa question était une question de forme, et non pas une question de fonds. Il dit qu'il aurait pu faire l'énumération de tout ce qui a été dit maintenant, et signale que ce n'est pas une critique. Il dit qu'il est conscient et convaincu que la ville d'Arlon et le cpas d'Arlon font un maximum pour lutter contre la pauvreté. Il ajoute que, par rapport à une conférence à laquelle il a participé la semaine passée justement dans le cadre des droits de l'enfant, il s'étonnait, suite à des remarques qu'on lui avait faites, de voir que la Ville d'Arlon ne faisait pas partie de cette déclaration des Bourgmestres. Il dit qu'il se souvenait que, comme le Bourgmestre l'a rappelé, ils avaient à une époque voté cette déclaration. Et il signale que sa question n'allait que dans ce sens-là, et qu'il se demandait comment cela se fait-il qu'avec tout ce qui se fait à Arlon, ils ne font pas partie de ces communes qui ont participé à cette déclaration signée par tous ces Bourgmestres. Il s'étonne également de voir qu'une majorité de communes flamandes ont signé cette déclaration. Il dit que ce n'est en aucun cas une critique ou une demande d'énumération de tout ce qui se fait au niveau d'Arlon, car il croit que tout le monde est conscient du travail qui est réalisé tous les jours, mais c'était simplement pour qu'ils puissent relancer cette déclaration.

Monsieur MAGNUS revient sur la décision du Collège du 13.03.2015 qui a décidé à l'unanimité de signer la déclaration, et il a le document sous la main avec sa signature et le cachet de la Ville et prouve qu'il a donc bien signé cette déclaration des Bourgmestres. Il dit qu'elle n'est pas arrivée manifestement chez le Ministre et qu'il ne sait pas s'il y a eu une erreur quelque part ou pas, mais il assure Monsieur TURBANG que dès demain ils relanceront cela.

Monsieur TRIFFAUX dit que c'est quand même toujours bien de se rappeler les services de la Ville d'Arlon, et que c'est important que les citoyens le sachent.

Monsieur PERPETE rajoute que c'est toujours bien pour les personnes qui n'ont pas besoin de ces services-là de savoir à quoi une partie de cet argent sert. Il dit qu'ils ont de la chance de ne pas avoir besoin de ces

services, mais que ce sont ceux qui ont les moyens qui permettent de financer ces choses-là et que les impôts également servent parfois à les financer, ce qui permet d'avoir une solidarité communale.

Le Conseil communal, à l'unanimité, prend acte.

DEMANDE d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil relatif à la situation du dossier « Hôtel du Nord ».

Monsieur MAGNUS cite une partie du bulletin communal de mai 2017 où il était expliqué qu'on réfléchissait au bâtiment Hôtel du Nord et Palais, et sur le fait que de nombreux citoyens questionnent régulièrement sur l'avenir de l'Hôtel du Nord et sur les projets en gestation. Ensuite il reprend une citation de Sénèque, et il constate qu'ils lisent les mêmes auteurs et que c'est très bien. Il compte répondre de manière très complète sur ce projet qui nous tient particulièrement à cœur. Il est vrai qu'il faut relier l'Hôtel du Nord avec le Palais, même si les travaux se sont plus accentués pour l'instant sur la partie du Palais ; mais cela constitue pour eux un projet global. Depuis début 2013, et surtout depuis sa rénovation constante par les équipes de la Ville depuis 2014, il dit être très fier de le rappeler. En effet, c'est en grande partie les équipes de la Ville qui ont fait de ce Palais ce qu'il est pour l'instant et il souligne l'importance que cela a à leurs yeux. Il pense qu'il y a un nombre croissant d'événements de plus en plus variés dans ce lieu hautement historique de notre ville, à tel point qu'ils doivent aujourd'hui refuser des demandes pour la fin de cette année. Il précise que ce ne sont pas seulement des expositions de tout type, mais également des représentations de théâtre, des concerts, des conférences, des afterworks, des soirées privées, des salons, des ateliers. Et ils ont même eu la chance d'avoir le sommet de la Grande Région, les Aralunaires, les rencontres photographiques, la Lux Fashion Week, le festival dynamique, les défilés de mode, les assemblées générales, et il en passe encore. Dans son ensemble, l'Hôtel du Nord fait partie de demandes d'occupations de plus en plus fréquentes également, notamment l'ancien café du Nord ou l'ancien restaurant japonais, sans parler des salles de l'Office du Tourisme. Il dit que toutes ces activités amènent un public toujours plus nombreux, et il cite un chiffre pour le Palais qui accueille environ 10.000 personnes par an. Il dit qu'au vu de toutes les activités et demandes d'occupations, ils sont persuadés que dans quelques années la fréquentation passera, avec les projets en gestation qu'ils ont, à quelques dizaines de milliers de visiteurs. Il dit s'être fixé un objectif de 50.000. Il répète souvent que la redynamisation de notre ville passera par le développement culturel et par le développement touristique, il en est convaincu. Il explique qu'amener du monde en ville en proposant une offre culturelle et touristique riche et variée alimentera la dynamique, et se répercutera sur la fréquentation des commerces du centre-ville. Il résume cela en une phrase : 'culture, tourisme entraîneront économie'. Il pense plus particulièrement à l'Horéca, car il a déjà dit plusieurs fois que la Grand Rue, si elle ne doit pas être identique à la rue des Bouchers, pourrait un jour y ressembler. Il dit que ce ne sera pas tout-à-fait la même rue parce qu'il faut aussi qu'il y ait d'autres commerces, comme par exemple l'équipement de la personne, mais également par la mise à disposition du local communal, et signale que pour eux c'est important aussi.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-et-une heure et vingt-cinq minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS